

Août
1958

MONTRÉAL

N° 212

Relations

Les devoirs de l'État dans l'éducation — II

Marcel MARCOTTE

Note sur Pierre Teilhard de Chardin, S. J.

Luigi d'APOLLONIA

Le régime scolaire aux Pays-Bas

Mgr Frans Op de COUL

L'affaire du gaz naturel	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	ÉDITORIAL
Retraites de jeunes	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	Joseph LEDIT
La suggestion subliminale	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	Jules PAQUIN
Nos hommes d'affaires couronnent leurs études	■ ■	Joseph-P. ARCHAMBAULT

L'épargne

Solution à plusieurs problèmes

- INDIVIDUELS • FAMILIAUX • SOCIAUX
- NATIONAUX

C'est l'épargne qui vous permet de payer le premier versement sur votre maison, l'hypothèque ou l'instruction des enfants.

C'est l'épargne qui vous assure une pension supplémentaire.

Sans obligation de votre part un de nos représentants vous fournira tous les renseignements nécessaires.

DEVENEZ MEMBRE DE :

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE

1344 est, rue Sherbrooke — MONTRÉAL
LA. 1-3698

PROFESSIONNELS et HOMMES D'AFFAIRES

Économisez 50%

sur le coût de votre assurance-vie
pendant les dix premières années

- Valeurs de rachat dès la 3^e année
- Montant minimum : \$10,000

VOYEZ VOTRE REPRÉSENTANT RÉGIONAL

LUCIEN LADOUCEUR, gérant
Division Montréal 7
1555 est, rue Jean-Talon, MONTRÉAL
RA. 9-1805

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Compagnie-mutuelle
Assurances-Vie et Rentes Viagères

41 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal - VI. 5-3291

SOMMAIRE

Août 1958

Éditoriaux 197

*Tous contre les feuilles immorales. — L'affaire du gaz naturel.
— Les relations canado-américaines. — Nasser.*

Articles

LES DEVOIRS DE L'ÉTAT DANS L'ÉDUCATION — II Marcel Marcotte 200

RETRAITES DE JEUNES Joseph Ledit 204

NOTE SUR PIERRE TEILHARD DE CHARDIN, S. J. Luigi d'Apollonia 206

Avec ou sans commentaires 210

Le Pape nous parle. — La révolution scolaire moderne et les devoirs des responsables de l'économie privée. — L'Église et la guerre.

Articles

LE RÉGIME SCOLAIRE AUX PAYS-BAS. Mgr Frans Op de Coul 212

NOS HOMMES D'AFFAIRES COURONNENT LEURS ÉTUDES Joseph-Papin Archambault 214

LA SUGGESTION SUBLIMINALE Jules Paquin 215

Au fil du mois 216

Rome et les écoles mixtes. — Journées de l'O. C. I. C., à Paris. Mgr Knox ou la vérité de la charité. — Le congrès des instituteurs.

Les livres 218

Revue des revues 224

Relations

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus.

Directeur : Richard ARÈS.

Rédacteurs : Luigi D'APOLLONIA, Jacques COUSINEAU,
Joseph-H. LEDIT.

Collaborateurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Émile BOUVIER,
Émile GERVAIS, Gérard HÉBERT, Léon LEBEL.

Secrétaire de la rédaction : Joseph D'ANJOU.

Administrateur : Albert PLANTE.

Rédaction et administration : 8100, boulevard Saint-Laurent,
Montréal-11.

Publicité : Jacques SÉGUIN, du Service de Publications Seg,
Limitée : Montréal, 4234a, rue de Larocque, LA. 6-6638;
Toronto, H 6, Norris Crescent, CL. 9-9742.

Relations est une publication des Éditions Bellarmin, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11. Téléphone: DUpont 7-2541. Prix de l'abonnement: Canada: \$4 par année. Hors du Canada: \$5. Le numéro: \$0.35. Les articles de *Relations* sont répertoriés dans le *Canadian Index*, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Editoriaux

Tous contre les feuilles immorales

LE RALLIEMENT des Ligues du Sacré-Cœur à l'Oratoire Saint-Joseph, le 15 juin dernier, fut, de l'aveu général, un véritable triomphe religieux. Grâce à la télévision, on a pu voir, en des centaines de mille foyers, la piété d'une immense foule d'hommes venus de tous les coins du pays et même des États-Unis, à travers lesquels deux cents prêtres circulaient pour les confesser et les communier. Après la messe, célébrée par S. Ém. le cardinal Léger, trois personnages de marque haranguèrent le vaste auditoire. L'hon. sénateur Vaillancourt stigmatisa les feuilles qui donnent la vedette au vol, au meurtre, au suicide et au viol. L'hon. Davie Fulton, ministre de la Justice, exposa le sens de la loi qu'il projette et félicita les Ligues de leur campagne contre la mauvaise littérature. Enfin, le cardinal lui-même, dans une vibrante allocution où il provoqua le dialogue avec ses auditeurs, donna de fortes directives à tous les chrétiens. Quelques passages du discours du cardinal doivent retenir notre attention.

Nous avons livré aux éditeurs scandaleux une lutte vigoureuse. Notre Saint Père le Pape nous disait l'admiration qu'il en éprouvait. Les profiteurs se disaient, en mars dernier, que notre intervention n'aurait pas de lendemain. Qu'ils se disent bien que la lutte ne fait que commencer.

Déjà plusieurs de ces feuilles ont cessé de paraître; le tirage des autres a considérablement baissé. Désormais, les éditeurs pourront difficilement se leurrer et leurrer les autres.

On en a assez, a déclaré le cardinal, des agissements de ces hommes scandaleux qui essaient, par une apologétique boiteuse, de se présenter comme de bons catholiques, tandis que, pour faire fortune, ils sont prêts à employer les moyens que condamne la conscience chrétienne.

Voilà qui est clair. Certains exploiters ne pourront plus crier: « Éminence, on vous trompe! »

Ce ralliement marque un point de départ. Le cardinal a tracé aux ligueurs le terrain de leur apostolat. C'est d'abord celui de la littérature populaire. Le champ de bataille est immense. Après avoir nettoyé la place publique des journaux mauvais, il faudra attaquer les livres, magazines et revues malhonnêtes

qui s'étalent sur les comptoirs et — hélas! signe d'une lâcheté hypocrite — que trop de libraires catholiques camouflent sous les comptoirs. Il a précisé dans quel esprit on doit mener cet apostolat. Il s'agit d'une vraie bataille; c'est avec une âme de soldat que le ligueur va l'entreprendre.

Quand l'épiscopat du Québec s'insurge contre la mauvaise littérature, quand nos évêques déplorent que notre peuple s'alcoolise et que notre jeunesse s'abrutit dans les clubs et les grills, quand l'Église déplore que la conscience chrétienne se pervertit et qu'à moins d'un réveil nous nous acheminerons vers un désastre spirituel, un ligueur comprend qu'il s'agit là d'un appel aux armes, et, conscient de ses obligations, il entre dans la bataille, résolu à y mettre le meilleur de son intelligence et de son cœur, dût-il y recevoir les coups les plus pénibles.

Pareil langage témoigne de la confiance du cardinal à l'égard des Ligues. A elles de s'en montrer dignes. Elles ont parfois attiré sur leurs membres des jugements défavorables. En certains milieux bien informés, on a prétendu que des Ligues paroissiales maintiennent aux postes de commande des officiers médiocres. Les prêtres de paroisse, dit-on encore, ne sont pas toujours soucieux de consacrer à leur Ligue les efforts et le temps qu'il faudrait. Enfin, combien de ligueurs ne le sont que de nom! Nous ne saurions juger de la valeur de ces griefs. Toutefois, s'ils sont fondés, il faut les faire disparaître. Le cardinal entend trouver dans les Ligues une armée aguerrie: deux cent mille hommes convaincus et résolus, quelle force au service de l'Église!

Le cardinal eut un mot de félicitations à l'adresse de l'hon. Davie Fulton, pour l'intérêt qu'il porte à notre problème. « Sa présence ici indique assez ce qu'il pense de la saleté qui inonde nos kiosques. » Quelques-uns ont paru peu satisfaits du message de M. Fulton. Ils attendaient peut-être une déclaration à l'emporte-pièce. C'est oublier que le ministre de la Justice ne pouvait, à cette occasion, dire davantage, tandis que sa seule présence, comme le soulignait le cardinal, apportait un appui considérable à la cause soutenue par les Ligues. Nous comptons bien, d'ailleurs, qu'avant de rédiger le texte de loi dont nous avons besoin, l'honorable ministre prendra tous les renseignements et avis qu'il faut auprès des compétences aptes à l'éclairer. Pour être efficace, la loi devra rejoindre les

exigences pressantes de la morale naturelle et les formuler en termes si précis que nulle avocasserie n'en puisse fausser le sens et la portée. M. Fulton en a dit assez pour convaincre les éditeurs de mauvais journaux qu'ils ne peuvent pas compter sur lui, tandis qu'il peut, lui, compter sur l'approbation de l'immense majorité de la population. Il est donc impossible aux vendeurs de journaux d'étaler sans honte et de vendre sans remords des feuilles condamnables.

Bref, le ralliement du 15 juin fera époque. Que les Ligues du Sacré-Cœur tiennent à honneur de remplir leurs promesses, de répondre à la confiance dont on les entoure. Dans vingt-cinq ans, lors de leur centenaire, le peuple chrétien de notre province acclamera leur victoire et les conviera à de nouveaux, à de plus beaux apostolats.

L'affaire du gaz naturel

L'AFFAIRE du gaz naturel, qui passionne actuellement l'opinion publique dans le Québec, a de multiples aspects. En tant qu'elle attise la rivalité des partis politiques et met en jeu leur avenir, elle ne nous concerne pas. Mais parce qu'elle touche à la moralité publique ainsi qu'à la pratique du civisme, elle ne peut nous laisser indifférents.

Rappelons tout d'abord qu'en régime démocratique, le pouvoir n'est pas, pour ses détenteurs, une propriété personnelle, mais une fonction de service; il constitue non pas un *droit subjectif*, qui serait inhérent à la personne des ministres publics et qu'ils pourraient exercer selon leur bon plaisir et à leur profit, mais bien un *droit objectif*, c'est-à-dire conféré en vue d'un objet à atteindre, d'une fonction à remplir, et réglé dans son exercice même par les exigences de cet objet ou de cette fonction. En d'autres termes, les *droits des gouvernants* se mesurent sur leur *devoir de servir le bien commun*, et l'une des premières exigences de la fonction qu'ils détiennent, c'est précisément de faire passer l'intérêt général avant tout intérêt particulier, le bien public avant tout bien privé.

Les droits de commander, de contraindre et d'administrer, lit-on dans le *Code de Morale politique* publié par l'Union de Malines, n'existent pas pour les gouvernants eux-mêmes comme des droits subjectifs dont ils auraient le profit personnel. La puissance publique, comme toute autorité ou fonction quelconque, est faite pour servir. Serviteurs du bien public, les gouvernants n'ont pas le droit d'utiliser l'instrument de la puissance à des fins d'intérêt personnel... (ou) de gouverner pour le profit d'une classe, d'un parti...

C'est la doctrine traditionnelle de l'Église. Rien d'étonnant que les évêques de la province de Québec l'aient rappelée explicitement dans leur lettre pastorale de 1950 sur le *Problème ouvrier* et qu'ils aient ajouté (n° 161): « Une démocratie ne serait plus digne de ce nom si les gouvernants la faisaient servir soit à leurs propres intérêts, soit à l'intérêt de leur parti ou d'un groupe de citoyens. »

Voilà pour les principes. Dans l'affaire du gaz naturel, les détenteurs du pouvoir à Québec y ont-ils conformé leur conduite? Pour y voir clair, il importe tout d'abord de distinguer une double question en jeu: la question de fond et la question de mode.

La question de fond qui se pose est celle-ci: la vente par le gouvernement québécois de son service public de gaz naturel à une compagnie privée est-elle un acte qui, dans les circonstances actuelles, sert ou dessert l'intérêt général? Il est permis, semble-t-il, de répondre par oui ou par non, selon la philosophie politique et sociale qu'on adopte au préalable; mais cet acte même du gouvernement ne constitue pas, en soi, une irrégularité, une illégalité, une trahison ou un scandale. On nous permettra cependant de trouver étrange que le gouvernement se dessaisisse de son réseau de gaz naturel en faveur d'une compagnie privée au moment où ce réseau, semble-t-il, va rapporter le plus de bénéfices et où l'on répète de toutes parts qu'un vaste et puissant trust est en train de se constituer dans le domaine de la distribution du gaz naturel; étrange aussi que cette vente soit suivie presque aussitôt d'une hausse des prix pour les consommateurs.

Reste la question du mode de vente: la manière dont s'est accomplie cette transaction a-t-elle favorisé des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général? Sur ce point, des accusations précises et graves ont été portées. On les a niées, mais non réfutées. On n'a pas, du moins jusqu'à présent, répondu à la principale accusation: comment se fait-il que tant de ministres, de politiciens et de hauts fonctionnaires se trouvent impliqués dans cette transaction à la fois comme vendeurs et comme acheteurs, à la fois comme défenseurs de l'intérêt général et comme promoteurs d'intérêts particuliers, à la fois comme serviteurs du bien public et comme intendants de leur propre trésor?

Tous ces ministres, politiciens et hauts fonctionnaires ont-ils agi de bonne foi et respecté les exigences de leur fonction? N'ont-ils reçu que les honoraires auxquels ils avaient droit? N'ont-ils rien sacrifié de l'intérêt général pour favoriser des intérêts privés? Cette transaction a-t-elle donné naissance à des profits énormes aux dépens du public, à un « coup de bourse » de vingt millions, comme l'affirme le journal *le Devoir*? Comment le savoir à moins que ne soient exposés clairement et impartialement tous les faits qui entourent cette vente? Et cet exposé clair et impartial, le public ne peut l'attendre ni des accusateurs, ni des accusés, ni des partis politiques, mais uniquement d'une commission d'enquêteurs qui ne soient rattachés ni aux uns ni aux autres et qui aient pleins pouvoirs pour faire la lumière dans cette affaire.

Démocratie et gouvernement d'opinion sont intimement liés, solidaires l'un de l'autre, et l'une des premières tâches de tout gouvernement démocratique, c'est, ainsi que le déclarait Pie XII en 1944, « de mettre le citoyen toujours plus à même d'avoir son

opinion personnelle, de l'exprimer et de la faire valoir conformément aux exigences du bien commun ». Des poursuites judiciaires pourront régler tel ou tel point particulier, elles ne suffiront pas à donner au public tous les renseignements voulus pour qu'il puisse se faire une opinion éclairée et bien fondée sur cette affaire extrêmement complexe. Seule une enquête générale et impartiale nous paraît, dans les circonstances, répondre aux exigences du gouvernement démocratique.

Les relations canado-américaines

RÈGLE GÉNÉRALE, les rencontres entre le Canada et les États-Unis sont des rencontres de grand gala au cours desquelles on prononce de nobles clichés sur cette frontière s'étendant, fièrement, trois mille milles, sans soldats en sentinelle, unissant autant que séparant deux pays amis. Cette fois-ci, la rencontre était de caractère différent. Elle ressemblait, sur le plan commercial, à d'autres rencontres canado-américaines sur le plan militaire, et aurait dû en revêtir l'importance. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi. Au dire de journalistes, les États-Unis vinrent à la conférence d'Ottawa mieux préparés que le Canada.

Le malaise qui existe actuellement entre nos deux pays est d'ordre économique. Depuis la guerre, le commerce entre le Canada et les États-Unis a fait de grands bonds. Mais alors qu'en 1950, le volume des échanges entre les deux pays était à peu près égal, aujourd'hui le flot des marchandises coule surtout vers le nord. Le Canada exporte 60% de ses produits aux États-Unis; il y achète, cependant, 73% de ses importations. Le déficit canadien est devenu chronique.

Le problème est sérieux. M. Eisenhower a expliqué trop facilement que ce déséquilibre est corrigé par les investissements américains au Canada. Ceux-ci sont de l'ordre de douze milliards. Mais c'est là une réponse qui relève de la politique économique et ne saurait, à proprement parler, régler une difficulté de politique commerciale. Problème d'échanges monétaires, ces investissements américains assurent, il est vrai, au Canada une monnaie plus forte même que la monnaie américaine, comme M. Eisenhower l'a noté avec un sourire; elle ne corrige pas, cependant, notre grave déficit commercial.

Par contre, nous regrettons que, pour mieux affirmer notre canadianisme, nous ayons choisi de tant parler de notre commerce avec la Chine, si discutable du simple point de vue économique. D'autant plus que l'affaire des mille automobiles de la compagnie Ford de Windsor, thème de bien des discours électoraux, n'a jamais existé, d'après une déclaration de M. Rhys M. Sale lui-même, président de cette compagnie.

La difficulté de trouver une solution vient de ce que le problème n'est pas uniquement économique et

commercial. Il est aussi politique. Nos deux gouvernements pratiquent des formes différentes de démocratie. La formule américaine est caractérisée par la séparation complète non seulement du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif, comme chez nous, mais aussi du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Le président des États-Unis ne peut passer de loi, et il est inutile de se plaindre à la Maison Blanche de ce que fait le Congrès américain. Par contre, le premier ministre du Canada peut faire adopter des lois au parlement, s'il détient la majorité. A la conférence d'Ottawa, donc, M. Diefenbaker a proposé qu'on instituât une commission conjointe du parlement canadien et du Congrès américain, à dessein d'étudier nos relations commerciales; M. Eisenhower a dû répondre à cela dans le vague, car le Congrès est maître chez lui dans le domaine législatif.

Mais le simple fait que nos deux formes de gouvernement diffèrent à ce point n'est qu'une raison de plus pour créer cette commission conjointe. M. Diefenbaker a parlé dans son discours de « la sincérité des hommes libres », et M. Eisenhower a dit qu'il ne devrait jamais y avoir de « dernier mot entre amis ». La commission conjointe n'est pas une formule magique, une sorte de panacée. Les difficultés commerciales continueront à surgir entre nos deux pays, comme elles continuent à surgir, à l'intérieur même du Canada, entre l'Est et l'Ouest, entre Toronto et Montréal. Toutefois, cette commission conjointe, où l'on se parlerait franchement entre amis et hommes libres, aurait l'immense avantage de faire des rapports et de présenter des avis à ceux-là mêmes qui ont le pouvoir de légiférer sur nos échanges commerciaux.

Nasser

NOUS N'HÉSITONS pas à écrire que la propagande a été maladroite à son égard. On a décrit, par exemple, le rire « homérique » du nouveau « pharaon », alors qu'il ne faisait que prononcer le mot *Misr* (Égypte), découvrant à chaque fois non pas « des dents de loup », mais une bouche éclatante. On avait également prédit l'embouteillage du canal de Suez, sous une administration égyptienne, incapable d'assurer un trafic régulier. Or, grâce à l'aide soviétique, les pilotes de la Compagnie de Suez furent retirés sans conséquence notable. Si étrange que cela puisse paraître, Nasser, *jusqu'ici du moins*, reste hostile au communisme. Il se souvient qu'il a été conspirateur et qu'il a, dans la clandestinité, mesuré l'efficacité des communistes. Parvenu au pouvoir, il les craint et les traque. Hors la loi en Égypte, le parti communiste a été déclaré illégal dans toute la République arabe unie, la R. A. U., comme on écrit maintenant.

D'où vient alors que Nasser soit un homme si dangereux pour la paix du monde, et que, depuis son

voyage en U. R. S. S., il y ait eu l'affaire du Liban et maintenant l'affaire de l'Iraq ? Ce n'est pas que Nasser veuille rester neutre pour mieux profiter de l'opposition entre l'Est et l'Ouest, c'est qu'il est dévoré par un nationalisme messianique qui, débordant les frontières du monde arabe, veut embrasser tout le monde musulman, du Maroc au Pakistan. Cette mégalomanie est décrite dans sa *Philosophie de la révolution*, et peut mener non seulement à l'effondrement du pacte de Bagdad et de la doctrine Eisenhower, mais à une conflagration générale. La vraie paix est inconciliable avec ce genre de nationalisme. Les communistes égyptiens le savent qui, des prisons où la police de Nasser les a jetés, continuent quand même à exhorter leurs camarades à soutenir un régime qui les pourchasse.

Qui donnera au colonel Nasser des conseils de bon sens ? Le Canada n'a pas d'intérêts immédiats au Proche-Orient ni en Afrique. Il fait figure de nation impartiale. Il a même pris fait et cause, dans l'affaire de Suez, pour l'Égypte, contre la France et la Grande-Bretagne, les deux mères patries. Pourquoi ne serait-ce pas lui ? Si notre ambassade au Caire, de concert avec d'autres, réussissait à faire comprendre à Nasser (mais est-ce encore possible ?) que mieux vaut orienter, avec l'aide des institutions internationales, ses énergies vers des exploits intérieurs, économiques et sociaux que vers des exploits extérieurs, elle aura rendu à la cause même de l'Égypte et à celle de la paix un immense service. Autrement Nasser nous tiendra sur le qui-vive encore longtemps. (*Le 16 juillet 1958.*)

Les devoirs de l'État dans l'éducation — II

Marcel MARCOTTE, S. J.

Voici la seconde partie des réflexions du P. Marcotte sur les devoirs de l'État dans l'éducation. La première partie a paru le mois dernier.

POUR RÉPONDRE aux requêtes des temps nouveaux, l'État démocratique est amené à jouer dans l'éducation, comme en d'autres domaines de la vie collective, un rôle de plus en plus actif. Nous avons convenu, pour apprécier cette influence, de nous placer tour à tour à deux points de vue différents, mais complémentaires : celui du sujet de l'enseignement et celui de son objet. A qui enseigner ? Quoi enseigner ? En essayant de résoudre le premier problème, qui relève en partie de sa compétence, l'État confère au second, qui n'est pas de son ressort, une extrême acuité. C'est ce que nous établirons avant de définir, en conclusion, les devoirs de l'État dans l'éducation.

À QUI ENSEIGNER ?

L'avènement de la démocratie, la promotion économique et politique des masses ont suscité dans le monde une aspiration irrésistible vers le progrès humain, c'est-à-dire vers une participation plus générale et plus équitable de tous aux richesses matérielles et spirituelles de la civilisation. Nous n'avons pas la naïveté de croire que, dans l'âme populaire, cette aspiration soit toujours consciente et explicite. Mais elle est déjà impliquée dans la quête, plus modeste et plus intéressée, des compétences et des diplômes « qui permettent à quelqu'un de réussir dans la vie ». Même dans le peuple,

l'homme sait qu'il ne vit pas seulement de pain. L'État démocratique a bien dû tenir compte des goûts et des besoins nouveaux qui s'étaient fait jour dans la masse. Et puisque les individus, les familles et les communautés éducatives étaient incapables d'atteindre seuls leurs objectifs, il fut amené, un peu partout, à prendre en main l'enseignement, à tous ses niveaux et sous toutes ses formes. Lui-même, d'ailleurs, y trouvait son profit, car, si l'éducation coûte cher, elle rapporte, à longue échéance, bien plus qu'elle n'a coûté. C'est ainsi que s'opéra, sous l'égide des pouvoirs politiques, la révolution scolaire grâce à laquelle, dans tous les pays, l'enseignement et la culture ont proliféré et connu une diffusion sans pareille. Pour permettre au plus grand nombre d'obtenir les biens de l'esprit qu'ils convoitaient, il fallait que l'enseignement fût gratuit ; il le fut. Pour forcer la main aux récalcitrants, il fallait que l'enseignement devînt obligatoire ; il le devint. Il est vrai qu'il se fit, de surcroît, laïcisant, neutre, naturaliste, hostile à Dieu et à l'Église. Mais ce fut, sans aucun doute, un accident. Cet accident, pourtant, s'est produit trop souvent pour n'être pas suspect. En vérité, dans toute cette histoire, l'État paraît n'avoir oublié qu'une chose, celle, précisément, sur laquelle nous appuyons si fort : à savoir qu'il n'est pas dans ses attributions de monopoliser l'enseignement et de mettre en tutelle les communautés, naturelles ou conventionnelles, intéressées à le distribuer.

Néanmoins, une fois ces réserves faites, on ne voit pas de raison pour freiner ou pour enrayer le mouvement de démocratisation de l'enseignement qui est en marche. L'État est au service des personnes et de leurs intérêts les plus fondamentaux. Dans les limites de ses droits, il a le devoir de concourir par tous les moyens (y compris la fréquentation obligatoire et la gratuité généralisée) à la formation intellectuelle et professionnelle de ses membres, surtout des plus faibles et des plus besogneux. En théorie, ce devoir n'a de cesse

qu'au moment où chaque individu, sans égard à sa fortune, est mis en état de recevoir, dans les institutions de son choix, toute l'instruction correspondant à ses talents et à ses goûts.

En pratique, cependant, le devoir de l'État coïncide avec son pouvoir, je veux dire avec l'abondance ou l'exiguité de ses ressources, et l'intérêt public qui préside à leur répartition. De ce point de vue, la politique de l'autorité a besoin d'être redressée. Il arrive trop souvent que le secteur de l'enseignement est négligé au bénéfice d'autres secteurs de la vie collective, objectivement moins importants, mais d'un plus grand poids devant l'électorat. C'est pour la même raison, d'ailleurs, que, dans le domaine même de l'éducation, les gouvernants sont exposés à sacrifier d'un cœur léger l'enseignement supérieur, qui reste le privilège de l'élite, à l'enseignement primaire, technique ou professionnel, ouvert à tout le monde. Quoi qu'on fasse, il y aura toujours plus de voyageurs sur les routes, plus de petits derrières sur les bancs de l'école que d'étudiants et de chercheurs à l'université. Et tant que l'opinion publique n'attachera pas plus d'importance au haut savoir qu'à la voirie, l'État démocratique aura tendance à courtiser les camionneurs. Certes, on pourra le blâmer de suivre l'opinion au lieu de la précéder; de donner au peuple ce qu'il demande plutôt que ce qu'il devrait demander. Mais comment l'en empêcher sans transformer l'opinion publique? Soyons précis.

Puisqu'en démocratie, la souveraineté, en quelque sorte, est transférée aux citoyens, la direction des esprits et des consciences, et ses prolongements sur le terrain politique se résument dans une action concertée de l'élite pensante sur les citoyens eux-mêmes, dont chacun pour ainsi dire possède une parcelle de souveraineté. Ceux-ci, participant à la vie politique, voire même construisant l'État, sont seuls aptes à proposer, à exiger la mise en chantier ou le renouvellement des institutions correspondant à leurs aspirations. Nous revenons par d'autres détours à ce que nous avons déjà dit: le problème de l'enseignement supérieur, en démocratie, n'est pas d'abord un problème d'argent, c'est un problème d'éducation. Il serait vain d'attendre que l'État, spontanément, ouvre ses coffres pour le résoudre selon les vues du petit nombre. On n'agira sur l'État que par la masse, et sur la masse que par l'élite. L'avenir de l'éducation, au Québec comme ailleurs, réclame l'effort de tous.

QUOI ENSEIGNER ?

L'inquiétude contemporaine à l'égard de l'éducation, dans les pays avancés, ne porte pas tant sur le sujet de l'enseignement que sur son objet; elle concerne, en règle générale, bien moins sa diffusion quantitative que son contenu qualitatif. Si le Québec s'attarde à débattre encore le premier problème, c'est peut-être qu'il a déjà résolu le second; mais il n'est pas imperti-

ment de prétendre qu'il a plutôt un gros retard à rattraper. Un jour prochain, nous l'espérons, on cessera de parler, chez nous, de gratuité scolaire. L'inquiétude commune, à ce moment, nous ressaisira.

Cette inquiétude, à l'étranger, se manifeste dans l'intensité de la réflexion pédagogique, dans les perfectionnements qu'on apporte sans cesse à l'art didactique, dans l'immense littérature qu'on publie sur le sujet. La caractéristique la plus voyante de la situation est la confusion. On multiplie les essais, on modifie continuellement les buts et les systèmes; l'éducation se désagrège en une succession cahotique d'expériences pédagogiques qui se soldent, avec une régularité lassante, par des demi-réussites qui sont aussi des demi-échecs. L'éducation se cherche, elle ne parvient pas à se retrouver.

Or, si l'on creuse jusqu'à la racine de cette perplexité, on se redécouvre en face de l'État. En démocratie, il est normal et juste que l'État se préoccupe de la formation de la jeunesse, car c'est d'elle que sortiront les hommes qui sont appelés à le porter un jour dans leurs mains. Aussi longtemps qu'il se contente de multiplier les écoles et d'en ouvrir les portes toutes grandes, il reste dans son rôle, et l'éducation bénéficie de tant d'empressement. Mais quand, pour mieux pourvoir, il administre; pour mieux coordonner, il gouverne; et qu'il se mêle de fixer à l'enseignement ses méthodes, ses programmes et ses objectifs, l'éducation est en péril.

L'État démocratique est, par définition, le garant des formes particulières que prend, en tout domaine, et donc aussi dans le domaine de l'enseignement, l'organisation de la vie des masses. Or, la masse, comme telle, ne sait pas ce qu'elle veut réellement. Elle sait encore moins ce qu'elle devrait vouloir. Ses exigences vont à ce qui est commun, simpliste, à ce qui est accessible à tout le monde. Lorsqu'elle parvient à déterminer le contenu de l'éducation, elle en fait un apprentissage de ce qui est indispensable ou utile pour la vie; elle en attend le développement du sens pratique, la mise à la portée de tous des moyens qui permettent de se débrouiller dans l'existence. Elle ne lui demande pas de former des personnalités au sens fort, mais de standardiser les individus; elle s'oppose d'instinct à un enseignement rigoureux, animé par des idées directrices et visant à une formation humaine intégrale, parce qu'un tel système crée des distances et une hiérarchie entre les personnes, au lieu d'aboutir à la pure efficacité qui les nivelle. Elle tient par-dessus tout à une forme d'éducation qui rende les hommes capables de s'ajuster au milieu et de vivre ensemble sans se heurter, et par là, elle diminue le sens de la responsabilité et de la vocation personnelles, elle retarde et compromet l'apparition du héros qui bat la marche du progrès en tête du troupeau. Un rossignol suffit pour animer tout un parc endormi. Mais des troubadours, des virtuoses ou des prophètes de l'esprit, le sentiment public n'a cure. Il leur préfère d'instinct les hommes de métier: les artisans, les tech-

nicien, les ingénieurs, qui se laissent prendre tout entiers dans les mailles de l'organisation professionnelle. Il ne tient pas à multiplier la race de l'*homo sapiens*; celle de l'*homo faber* lui paraît plus utile et lui plaît, dès lors, bien davantage. S'il lui était donné d'organiser le monde, il en supprimerait les zones nécessaires de nonchalance et de gratuité; il le transformerait en usine ou en termitière.

C'est pourquoi l'État démocratique est un mauvais éducateur. Placé devant la tâche redoutable de procurer l'enseignement à tous ses membres, et subissant la pression constante de l'opinion populaire, il est toujours tenté d'aller au plus pressé, de faire de l'enseignement une utilité, un service public, et de traiter l'éducation comme l'énergie électrique ou les moyens de transport. Mais l'enseignement a sa nature propre et ses exigences particulières qui, nées de l'esprit, doivent demeurer sous l'influence et le contrôle de l'esprit. Quand l'État s'empare de l'éducation, il l'uniformise et, pour l'uniformiser, il est forcé de l'avilir. L'égalité dans l'ignorance est plus facile à réaliser que l'égalité dans le savoir. Pourquoi l'État démocratique enseignerait-il à tout le monde ce que le petit nombre seulement est en mesure d'assimiler? A partir de cette considération, le centre de gravité du système éducatif tend à s'abaisser de plus en plus. La tournure de l'enseignement devient essentiellement pratique; la technique acquiert plus d'importance que la science; l'instruction doit rapporter; la culture cède la place au négoce.

Que ces dangers ne soient pas chimériques, toutes les discussions qui secouent, à ce moment, la pédagogie américaine le prouvent sans équivoque. Il a suffi de l'apparition dans le ciel du *sputnik* soviétique pour provoquer l'affolement général. Le peuple interroge les gouvernants, les gouvernants interrogent les pédagogues, les pédagogues, faute de mieux, s'interrogent entre eux. Au terme de ces palabres, tout le monde a l'impression que le système est à réformer de bout en bout, mais personne n'a l'air de savoir au juste par quel bout commencer.

A dire vrai, le problème n'est pas facile à résoudre. L'éducation démocratique repose sur le principe de l'égalité appliqué au savoir humain. Mais cette application est un sophisme et procède d'une confusion. Car la démocratie est une réalité politique, mais l'intelligence est un fait de nature. La logique exige que les deux ordres ne soient pas confondus. La nature n'est pas démocratique. Elle admet les inégalités intellectuelles, les différences d'aptitudes et de vocations, qu'une éducation démocratique, bien sûr, doit s'efforcer d'atténuer pour éviter que la sélection naturelle ne joue trop exclusivement au bénéfice d'une caste de privilégiés, mais qu'elle ne peut pas rêver d'abolir. L'esprit porte en lui-même sa propre loi, la loi de sa croissance et de son dynamisme. Les démocraties s'efforcent de la contourner en enseignant de plus en plus. Mais comme elles doivent renoncer, au même moment, à enseigner

de mieux en mieux, elles enseignent, en fait, de mal en pis. La nature finit toujours par avoir sa revanche.

LES DEVOIRS DE L'ÉTAT

Ainsi donc, l'éducation démocratique est au rouet. Certes, elle a jusqu'aujourd'hui accompli des merveilles; nul ne songe à lui contester ses titres ni, encore moins, à renouer avec la tradition aristocratique ou bourgeoise qu'elle a jetée par terre. Mais, sous peine de sombrer dans l'incohérence en renonçant au progrès de l'esprit qui est sa raison d'être, il faut désormais qu'elle s'applique à grandir au lieu de s'étendre, à croître au lieu de s'enfler. Dans le corps agrandi qu'elle s'est donné, elle a besoin d'accueillir un « supplément d'âme ». Encore un coup, il ne s'agit pas de sacrifier la masse à l'élite, mais de fournir à cette élite, tirée de la masse, les moyens d'assumer en plénitude son destin personnel et sa vocation sociale au service du beau, du vrai et du bien. Puisque la nature elle-même a ses élus et ses favoris, l'éducation doit tenir compte de ces choix spontanés et faire en sorte que les supériorités naturelles, dûment cultivées, portent leurs fruits.

Or, le meilleur moyen d'obtenir ces résultats est de diversifier l'enseignement en le soumettant à un régime *pluraliste*. L'éducation démocratique doit être à la fois multiple et une: *multiple*, pour répondre aux aspirations personnelles et utiliser au maximum les aptitudes de chacun; *une*, pour éviter l'anarchie des efforts et maintenir les droits de la communauté. Mais cette unité ne doit pas être imposée d'en haut, comme le résultat d'une tyrannie technique, d'un plan préétabli d'organisation; elle doit s'imposer elle-même d'en bas, comme l'expression de la volonté commune des personnes et des groupes qui, au fil des travaux et des jours, prennent conscience de leurs désirs et de leurs besoins fondamentaux et finissent par se mettre d'accord sur les moyens à employer pour que ces désirs et ces besoins soient exaucés.

L'État est, par nature, agent d'unité. A titre de gardien du bien commun et d'organisateur de la vie collective, il doit évidemment tenir compte de la variété des appels et des compétences, pour mieux répartir les rôles entre ses membres et obtenir de chacun le maximum de rendement. Mais cette appréciation des caractères individuels, dans le registre de l'utilitaire, reste forcément très superficielle. Elle fait abstraction de la vie intérieure et du destin singulier des personnes, pour mieux les identifier et les asservir à leur fonction sociale. Quand il suit sa pente jusqu'au bout, l'État ne se contente pas de méconnaître les différences entre les individus: il les supprime; d'orienter les vocations: il les violente; de discipliner les libertés: il les confisque. A la limite, la personne humaine n'est plus qu'un rouage anonyme, une des pièces de rechange de la grande machine étatique, une manière d'automate perfectionné au service de la collectivité.

Pour maintenir ou pour recréer les diversités nécessaires, il n'y a qu'un moyen: fournir aux individus des cadres éducatifs à leur mesure, où ils puissent s'affirmer et s'épanouir dans toute leur originalité. L'éducation est, par essence, du domaine privé. Il n'en faut confier la responsabilité et l'organisation qu'à des communautés autonomes, où les personnes ont le privilège de se faire entendre. A l'intérieur des grandes collectivités, les voix isolées ne sont guère écoutées. Même en démocratie, le contrôle personnel que les citoyens exercent, en droit, sur la marche des affaires publiques se résume, en fait, à peu de chose. A cette échelle, les données des problèmes interfèrent et se compliquent au point de rendre illusoire tout accord effectif des esprits et des volontés. C'est pourquoi les institutions éducatives doivent, autant que possible, être établies sous l'influence et rester sous la juridiction de petites communautés, proches des personnes et créées, animées, orientées par les personnes, en vue, d'abord, de leur bien propre et, subsidiairement, du bien public.

Dans cette optique, les devoirs de l'État dans l'éducation apparaissent clairement. Ils se rattachent à tout ce que nous avons dit, dans notre précédent article, du rôle de l'État dans la cité. L'État a pour fonction de grouper les personnes et de coordonner leurs activités en direction du bien commun temporel. Ce bien commun temporel est le bien des personnes, ce n'est pas le bien de l'État. Les personnes l'atteignent d'ordinaire par le truchement des communautés qu'elles forment et des institutions qu'elles suscitent pour des fins spécifiques. Quand ces organismes privés remplissent leur mission, l'État doit se borner à les protéger. Quand ils ne suffisent pas à leur tâche, il a le devoir de leur venir en aide, dans la limite de ses ressources et de ses droits; mais il n'est pas dans son rôle de les supplanter.

Dans le domaine de l'éducation, ces principes s'appliquent rigoureusement. Pour résoudre les problèmes de quantité et, davantage encore, de qualité que l'enseignement lui pose, l'État démocratique doit recourir au pluralisme des institutions. Dans le meilleur des cas, ces institutions tirent leur origine et leur juridiction de l'initiative privée; il arrive aussi, assez souvent, qu'elles naissent et s'organisent sous l'influence des pouvoirs politiques. Dans un cas comme dans l'autre, elles doivent jouir d'une parfaite autonomie pour remplir leur mandat. Cette autonomie a des assises financières. La tentation pour l'État est de prendre prétexte de l'aide que les institutions lui réclament, en ces temps difficiles, pour les subjuguer. Mais il y aurait quelque ridicule à prétendre que, pour s'épargner cette tentation, l'État doive s'abstenir de procurer à l'enseignement les secours nécessaires. Pour supprimer les voleurs, faut-il tout d'abord supprimer les gendarmes? L'enseignement, dans un certain sens, est une utilité publique. Les personnes en ont besoin pour réussir; la société en a besoin pour progresser. En privant les institutions éducatives des moyens d'ac-

complir, au sein de la communauté, la tâche qui leur revient, l'État les humilie et les déconsidère aux yeux de l'opinion, qui saura bien, au temps voulu, le forcer à remplir lui-même, d'autorité, le vide occasionné par son absence. Mais cette rentrée en trombe dans le domaine litigieux est un prélude à l'étatisme.

Tel est le paradoxe auquel est acculée l'éducation démocratique. Pour atteindre ses objectifs, elle a besoin tout ensemble d'accueillir et de repousser les interventions de l'État, qui constituent, pour son autonomie, à la fois une sauvegarde et une menace. Un bon moyen de résoudre ce paradoxe est d'établir, comme nous avons fait, une hiérarchie très stricte des pouvoirs de l'État en matière d'enseignement, afin de délimiter exactement les domaines où il doit intervenir et ceux où ses prétentions sont abusives. Mais on serait naïf de croire qu'il existe quelque formule magique apte à prévenir ou à dénouer tous les conflits. Dans la plupart de nos pays civilisés, les communautés éducatives sont pourvues d'un statut juridique qui les met théoriquement à l'abri des incursions de l'État. Mais, en pratique, la dépendance économique et la subordination administrative vont de pair. En dépit des précautions de la loi, il n'y a point d'autonomie pour les institutions quand l'État est libre de combiner les situations et de façonner les périls qui les forcent à accepter, pour survivre, les compromis et les servitudes de son choix. De ce point de vue, la candeur, feinte ou réelle, de certains promoteurs de l'éducation démocratique dans le Québec revêt un caractère tragique. A les entendre, il suffirait d'exprimer en noir sur blanc dans nos chartes les réserves requises pour que tout risque d'étatisme soit écarté. Nous estimons, pour notre part, que la liberté des institutions dépend avant tout de la liberté de l'esprit, qui est aussi celle du caractère. L'autonomie de l'éducation se confond, en pratique, avec l'autonomie des éducateurs. C'est elle qui les détourne des docilités intéressées, de la convoitise des titres, des fonctions et des pontificats; qui leur fait préférer le devoir à l'argent; qui les réserve, en fin de compte, à leur vocation profonde, dont le propre est d'aller et de parler en hommes libres à des hommes libres. Cette liberté souveraine, quoi qu'on pense, ne s'improvise pas; elle se conquiert de longue haleine, elle s'enracine dans une tradition. Nous vivons à une époque qui, sous couleur de liberté, multiplie les servitudes. Si nous échangeons contre un plat de lentilles les droits d'aïnesse que le passé nous a légués, sommes-nous sûrs de pouvoir les récupérer?

CONCLUSION

La mainmise de l'État sur l'éducation est un des dangers majeurs de notre temps. Contre ce monstrueux détournement de l'influence la plus intime et la plus puissante que l'homme exerce sur l'homme, tous doivent

être unanimes à résister avec la dernière énergie. Cette obligation revêt pour les éducateurs une gravité particulière. Personne ne niera qu'il puisse être tentant pour les dirigeants d'une corporation scolaire, œuvrant au milieu des pires difficultés matérielles et dans l'angoisse du lendemain, de renoncer, sur un point ou sur l'autre, à leur indépendance. Il leur arrivera même d'éprouver une impression d'allégresse et de plus grande liberté du fait que les questions d'argent et les problèmes administratifs sont résolus par un tiers garant de manière automatique. Moins libre de soucis, Racine eût-il

écrit *Bérénice*? Dans cette perspective, les éducateurs eux-mêmes peuvent s'avérer de très mauvais défenseurs de l'autonomie de l'éducation, en lui préférant la sécurité matérielle des institutions qu'ils dirigent et leur propre tranquillité d'esprit. C'est dans les capitulations de ce type que réside la menace la plus lourde qui pèse sur la liberté de l'enseignement. L'autonomie n'est pas seulement une notion juridique, mais aussi un comportement. Toute liberté qu'on ne défend pas tombe en désuétude, et le fait, par prescription, en arrive très vite à débouter le droit.

EXPÉRIENCE ET TÉMOIGNAGES

RETRAITES DE JEUNES

Joseph LEDIT, S. J.

DEUX JOURS ET DEMI ou trois jours pour déterminer ce qu'on fera de sa vie, ça ne suffit pas. D'abord, il faut prendre sa décision en état de grâce. Une confession qui mette le point final aux légèretés de la jeunesse, ça prend au moins deux jours. Il reste une demi-journée, ou une journée pour la décision des décisions. Alors?

Les jeunes étaient-ils capables de passer *une semaine* dans de vrais exercices spirituels? Bien sûr. Après tant d'autres, le P. Jean-Paul Demers, S. J., avait démontré, à Sudbury, que la chose était possible. Le P. Ludger Brien, S. J., prenait ce moyen pour renouveler ses congrégations mariales. Pouvaient-ils mettre toute une classe dans une vigoureuse retraite comme celle-là?

Cette année mariale, nous eûmes la joie de diriger deux retraites de ce genre. Du dimanche soir au samedi midi. Cinq méditations ou contemplations par jour. Silence complet. Au Séminaire de Sherbrooke, pour 39 finissants; à Saint-André-Avellin, pour 72 normaliennes. L'essai doit être signalé. Il contient une formule d'avenir.

On y travaillait depuis 1950. Il nous paraissait évident qu'une bonne retraite faite autour de 17-19 ans aiderait à résoudre d'un coup d'innombrables problèmes: les vocations, sacerdotales, religieuses et laïques, seraient mieux étudiées; ceux qui iraient à l'université ou aux écoles supérieures, après une telle rencontre avec Jésus-Christ, auraient dès le début un magnifique idéal de générosité, d'apostolat, de don de soi; les organisations viendraient les encadrer et les aider; on choisirait sa profession et on s'y préparerait dans un esprit de consécration; toute la vie professionnelle et publique pourrait en être transfigurée.

On prit huit ans à faire le premier pas, tant les obstacles paraissaient insurmontables. D'abord, c'était du nouveau. L'automobile était pourtant nouvelle elle aussi, il y a un demi-siècle, avec ses multiples tentations pour la jeunesse; puis, les salles de danse *nowhere*, les *grills*, les *motels*, les *shows*, le cinéma, de Pathé à Hollywood, la boisson industrialisée, la radio et ses chansonnettes, la télévision avec ses discussions et ses spectacles, la liberté des fréquentations, qui commencent aujourd'hui à quinze ans quand ce n'est pas avant. Ça aussi, c'était du nouveau! On jetait des cris désespérés devant la corruption qui montait.

Le remède était évident: donner le Christ aux jeunes et les jeunes au Christ; les laisser se tirer d'affaire ensemble! Un petit acte de confiance, c'est tout...

Rien n'avança jusqu'au jour où quatre grands garçons du Collège Jean-de-Brébeuf, qui avaient assisté à notre messe russe, me demandèrent de prêcher la retraite de leur classe. J'acceptai. Dès la première demi-journée, tout le monde fut d'accord pour trouver cette bousculade de deux jours et demi complètement insensée. Prendre une décision de cette importance en deux jours et demi! Oui, mais ça s'était toujours fait comme ça. Eh bien, les jeunes changèrent ça, c'est tout.

Ne voilà-t-il pas que les récréations devinrent « facultatives ». On avait dit: « Si les jeunes n'ont pas de récréation, ils causeront tout le temps. » Soit! Donnons des récréations à ceux qui en ont besoin; si d'autres veulent être plus sérieux, pourquoi les obliger à ne pas l'être? Sitôt dit, sitôt fait. Et comme ils les aimaient ces récréations en silence! Puis, trouvant la retraite trop courte, ils s'en allèrent respectueusement voir les autorités afin de la prolonger; ça, par exemple, c'était du nouveau! Seulement, que voulez-vous? on n'avait pas prévu ça des jeunes de 1955. Ils devaient décamper le jour convenu pour faire place à d'autres; mais on pouvait tout de même les garder jusqu'au soir. C'était toujours deux méditations de plus; puis, ils organisèrent l'adoration nocturne pour la dernière nuit.

Il ne restait plus qu'à répéter à qui voulait l'entendre: « Tenez, je vous l'avais bien dit: les jeunes sont plus généreux que vous ne l'imaginiez! »

A partir de l'année suivante, on commença la retraite le dimanche soir pour sortir le jeudi soir. C'était un petit progrès; mais tous les jeunes étaient d'accord pour trouver la retraite trop courte. Ça ne suffit pas pour les opérations essentielles. Pour des sermons, passe encore, si le prédicateur est éloquent, vivant, intéressant, etc.; pour des exercices et des méditations, c'est du mutilé, du bâclé. Pour les jeunes, la preuve est faite. Une des plus grosses difficultés, c'est de trouver un local. Nos magnifiques maisons de retraite, qui font depuis plus d'un demi-siècle un si beau travail, sont organisées pour des retraites de trois jours. Une semaine, surtout avec des groupes non figés, dérange l'organisation. C'est le problème à résoudre. Si quelque millionnaire philanthrope donnait un hôtel d'une cinquantaine de chambres, il transformerait notre jeunesse.

On traîna jusqu'au jour où S. Exc. Mgr Cabana vint faire avec nous la retraite de trente jours. Il décida d'organiser la retraite de huit jours pour ses philosophes. Le soir du 23 février 1958, alors que les cloches de l'année mariale sonnaient

dans tout l'univers l'avé de Lourdes, Mgr Napoléon Pépin nous amena 39 collégiens de seconde année de philosophie au Grand Séminaire de Sherbrooke. La première retraite de huit jours pour une classe de jeunes était ouverte. J'étais heureux que Mgr Pépin, un des grands apôtres de la jeunesse au Canada, ait eu cette consolation.

Nos philosophes firent cette retraite en hommes. Je n'eus pas à me plaindre d'une seule infraction au silence. L'observation était parfaite. Deux jours, ils préparèrent leur confession; la communion du mercredi matin, 26 février, fut quelque chose que comprendront les prêtres qui ont fait les exercices de trente jours. Puis, ils étudièrent posément leur avenir. Leurs directeurs spirituels vinrent les conseiller pendant ce temps-là. A la fin de la retraite, ils me laissèrent par écrit leurs impressions; je n'ai pas choisi les textes qui suivent: j'en ai 39 comme ça.

C'est la première retraite de ce genre que je fais. Soyez sûr que je la juge objectivement et en pleine liberté d'esprit.

Posons en premier lieu que je ne suis pas d'un naturel très pieux, et que je suis peu habitué à la méditation; ceci est nécessaire pour l'intelligence de la suite.

J'ai apprécié cette retraite pour une raison que je crois capitale. C'est nous qui faisons cette retraite, et nous nous en rendons compte. La méditation peut être aride, difficile, et sembler sans fruits immédiats. Cependant, après un nombre de méditations qui varie avec chaque individu, on en arrive à faire certaines découvertes personnelles qui frappent comme des lumières. Ces découvertes concernent ou notre vie passée, ou des règles d'action pour notre ligne de conduite future. Ces découvertes seront d'autant plus profitables qu'elles viennent de nous, après un effort de réflexion. Elles ont été difficiles à acquérir; elles seront d'autant plus ancrées en nous.

Et je suis certain que ces découvertes, ces lumières ne sont pas le fait d'un seul; elles seront accordées à quiconque mettra du sien et de la bonne volonté dans sa retraite, car ce contact avec Dieu pendant six jours est accompagné des grâces nécessaires; et ça, il faut y croire. C'est un étudiant de vingt ans qui a fait cette expérience, et il n'est pas différent des autres. Une retraite de six jours nous met en rapport intime avec Dieu. Je suis certain que si la jeunesse fait confiance à ce genre de retraite, elle ne le regrettera pas, car la jeunesse est généreuse; j'en sais quelque chose.

Les jeunes savent ce qu'ils veulent. Voici qui fera réfléchir, j'espère, plus d'un éducateur; l'auteur entre à brûle-pourpoint dans son sujet:

Pourquoi une telle formule nous est-elle parvenue si tard?

Les jeunes ont soif d'idéal et de vérité. D'une main on les accuse d'être blasés, apathiques, abrutis, alors que d'une autre on les oblige à être les témoins impuissants des scandales publics les plus honteux. On ne leur sert qu'intrigues politiques et dégénérescence des bonnes mœurs. Et le plus drôle de l'affaire, les champions de tous ces moyens de perdition sont toujours les premiers à les accuser. Vous voulez quelque chose de la jeunesse? Ne la bousculez pas, mais indiquez clairement et avec fermeté ce que vous attendez d'elle, et elle vous le donnera. Plus vous en demanderez, plus elle vous en donnera si vous savez gagner sa confiance.

Ce que les jeunes veulent, c'est Jésus-Christ.

Dans cette retraite, nous prenons conscience du problème actuel, et cela d'une façon qui s'avère une véritable révélation pour plusieurs. Le contact personnel et intime avec la vie et la personne du Christ constitue l'élan qui nous lance dans la vie et nous aide à résoudre les difficultés aussi bien dans le monde universitaire que dans le monde ecclésiastique. La vigueur avec laquelle nous tendons à notre destinée humaine nous permet de prendre position et d'orienter nos activités dans le chemin qui conduit au plein épanouissement de l'homme, c'est-à-dire à Dieu. Un système de retraite comme celui-là marque un tournant dans la vie de tout étudiant... Merci!

Il y en aurait 36 autres à citer. Ces grands jeunes gens qui vous disent leur reconnaissance, leur joie, leur enthousiasme, leurs bons desirs, leurs espoirs, leur idéal, c'est une nouvelle jeunesse que les *Exercices* vont donner au pays.

Et maintenant, allons chez les demoiselles.

C'est M. l'abbé Charette qui organisa cette deuxième retraite, du 9 au 15 mars. Il avait fait lui aussi ses trente jours durant ce mémorable été de 1957. Rentré à Saint-André-Avellin, il prépara le terrain, étudia les possibilités. Pourquoi ne pas donner les *Exercices* à toute l'école normale? Il y en aurait sans doute plusieurs de quinze ans, quelques-unes de quatorze. Seraient-elles capables de méditer? Et le long silence d'une semaine? Et puis, ces petites cellules du dortoir suffiraient-elles au recueillement de la méditation? Car saint Ignace est précis: il faut qu'on prenne, durant la méditation, la posture qui aide le plus la prière; il y en a qui aiment prier à genoux, d'autres debout, ou prosternés; mais il faut pour cela qu'on se sente à l'abri de tout regard indiscret... On étudia l'affaire, on fit voter, on s'organisa; et un beau jour, je reçois une lettre de l'abbé Charette. *Toute l'école normale se met en retraite. Êtes-vous prêt à venir? Si j'étais prêt à venir!*

Les plus jeunes furent des plus généreuses. A la fin de la retraite, elles me laissèrent leurs *papiers*, elles aussi. Quelques philosophes de Sherbrooke m'avaient donné des travaux plus étoffés, mais quelle fraîcheur dans ces élans d'adolescentes!

C'est vrai, mon Père, c'est nous-mêmes qui faisons notre retraite, et je suis tellement heureuse de passer cette semaine près de mon grand amour, Jésus.

J'ai passé une semaine magnifique avec le Christ. Cette retraite restera pour moi un souvenir ineffaçable. Pour nous, qui sommes l'élite, il nous faut cette retraite. Demain, nous formerons la nation canadienne; or, dans tout cœur de jeune patriote, n'y a-t-il pas un sentiment de fierté pour sa race, chacun n'espère-t-il pas la relever un peu? C'est par notre vie que nous formerons cette race; donc, une semaine, ce n'est pas trop quand il s'agit de la préparer cette vie.

C'est la première fois que je me suis trouvée en présence de Dieu, qui est si bon, si aimable et si aimant. Cette retraite me fit découvrir ce que Dieu veut de moi, et tout ce que Dieu veut de moi, et tout ce qui fut injuste dans ma vie. C'est avec enthousiasme que j'encourage tous les jeunes à faire une retraite de huit jours...

Jamais, je crois, je n'oublierai ces heures tantôt magnifiques, tantôt douloureuses que j'ai passées avec Jésus. Nous autres, ce qui nous fait peur, ce sont les sept jours devant nous. Mais quand on les a passés, on voudrait que cela dure encore tant on a trouvé de bonheur. Tout dans la retraite contribue à nous faire aimer Jésus... On aurait envie de crier de joie à tout l'univers. Vous, jeunes filles et jeunes gens qui vous préparez à choisir ce que vous ferez, vous regretterez toute votre vie de n'avoir pas bien choisi. Alors, il vous faut cette retraite pour ne pas vous tromper. Jésus est là, tout près, et vous l'entendrez vous dire de sa voix chaude qu'on n'oublie jamais: « Viens, suis-moi. » Ou quelque fois il vous dit: « Ne me quitte plus, aime-moi, car je t'ai tout donné et j'ai besoin de ton amour. » Jamais je vous le dis, vous n'oublierez ces heures.

Ici encore, j'ai pris les premières lettres du paquet. Il y en avait environ 70 comme cela.

La retraite finie, nos normaliennes décidèrent d'entreprendre une campagne auprès des jeunes filles. Elles ont leur journal, *Prélude*, et elles font partie de la Corporation des Escholiers griffonneurs. Elles me firent cinq articles, qui mériteraient d'être lus par un public beaucoup plus considérable. Que pensez-vous de ces deux paragraphes?

Et ce fut ainsi une semaine avec le Christ. Si tremblantes que nous fussions, soldats inexpérimentés, nous avons découvert l'amour du Général pour nous. Le contempler, l'imiter auparavant nous eût paru impossible; maintenant éperdues de reconnaissance, nous nous sentons fières de partir en le sentant avec nous. La vie a un autre sens, sachant où nous allons et pourquoi nous y allons. C'est tellement formidable que nous n'éprouvons que gratitude envers ceux qui nous ont permis de réaliser cette sensationnelle rencontre

et sûres qu'Il les bénira en nous voyant si heureuses. On ne peut imaginer ce que ressentent de petits soldats en arrivant victorieux dans une ville jusque là imprenable...

Redevenues normaliennes, après cette incursion dans notre « moi » intérieur, nous nous sentons plus libres, plus légères, plus enthousiastes. Ce que nous avons apprécié, surtout, c'est la « confiance » avec laquelle on nous a permis d'entreprendre cette retraite « contrairement à celles que nous faisons habituellement ». Nous sommes parties à la recherche du Christ, avec les directives si précises du Père, et maintenant nous n'avons plus qu'un désir: que le Christ prenne tant de place dans nos cœurs que leurs parois, devenues minces à éclater, ne laissent plus apparaître que son image, son rayonnement, et que, dans nos actions, nos pensées, nos paroles, on ne voie plus que Lui et nous, répon-

dant généreusement à sa demande: « Donne-moi ton cœur, ma fille, et je le remplirai. » *Carmelle Saint-Amour*, brevet « B ».

Bravo! Carmelle. Il fallait citer cette page à l'ordre de la jeunesse de tout le pays.

Maintenant, il est facile de voir où sont les responsabilités pour la jeunesse de demain. Il y a, chez les jeunes, une énorme bonne volonté. Jeunes gens et jeunes filles ne demandent pas mieux que de donner un gros effort, le plus grand de leur jeunesse, si on le leur demande clairement. La jeunesse est là, frémissante, enthousiaste. Elles attend, elle attend le Christ. Il faut Le lui donner.

NOTE SUR PIERRE TEILHARD DE CHARDIN, S. J.

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

LE SOIR DU 10 AVRIL 1955, mourait à New-York, frappé d'une embolie, le P. Pierre Teilhard de Chardin.

C'était le jour de la Résurrection, comme il l'avait souhaité. Géologue, paléontologue, anthropologue de grande classe¹, — « un des plus grands esprits qui fût jamais », a-t-on même dit, — il laissait une œuvre scientifique importante.

Il laissait aussi une autre œuvre, tentative audacieuse de synthèse. En instance de revision à Rome, depuis 1940², le *Phénomène humain* circulait dans beaucoup de milieux, même canadiens, sous forme de cahiers ronéotypés. Publié, après la mort du Père, aux Éditions du Seuil, sous le haut patronage d'un comité scientifique et d'un comité général, cet ouvrage ne porte pas le *nihil obstat*³, à la grande surprise de ceux qui avaient suivi, de près ou de loin, les débats autour de la « théologie nouvelle » et médité les enseignements de l'encyclique *Humani generis* sur le « système de l'évolution », le monogénisme, le péché originel. Les explications des préfaces et les cautions même des docteurs en théologie ne parvenaient pas à dissiper un malaise qu'un décret du Saint-Office, en date du 6 décembre 1957, est venu justifier.

Les livres du P. Teilhard de Chardin, S. J., doivent être retirés des bibliothèques des séminaires et des institutions religieuses; on ne doit pas les tenir en vente dans les librairies catholiques; et on ne doit pas en faire de traductions dans d'autres langues.

Ce décret n'atteint pas les œuvres strictement scientifiques du Père Teilhard, mais ses travaux seulement qui traitent aussi de sujets philosophiques et théologiques. Nul doute que, parmi ceux-ci, il faille classer le *Phénomène humain*, dont le succès de librairie est tel qu'il vient de faire l'objet d'une étude sociologique. Ce livre respire, en effet, un immense enchantement. Le Père Teilhard n'est pas seulement un grand savant: de l'écrivain, il a le bonheur du style; du poète, les éblouissements et le lyrisme; du prêtre, la flamme de la foi; et même du prophète, la vision et les promesses.

L'ÉVOLUTION

Le savant est évolutionniste. Pour le Père Teilhard, c'est affaire de bon sens, « bien que, lisons-nous dans *Humani generis*, ce système de l'évolution, dans le champ même des disciplines naturelles, ne soit pas indiscutablement prouvé ». Le Père Teilhard ne s'en tient même pas à la « discipline naturelle » de la paléontologie. Les exigences de sa propre réflexion, un besoin dévorant d'unité, une sensibilité en éveil à toutes les soifs obscures du monde moderne, les interrogations des milieux savants, tout le pousse à édifier un système

où s'harmoniseront, en un accord profond, les apports de la science universelle: géologie, paléontologie, physique, chimie, biologie, l'atome et l'étoile, la préhistoire et la parousie, les abîmes du passé et les profondeurs de l'avenir.

L'un après l'autre, tous les domaines humains s'ébranlent, entraînés ensemble, par un même courant de fond, vers l'étude de quelque *développement*. Une théorie, un système, une hypothèse, l'Évolution?... Non point: mais, bien plus que cela, une condition générale à laquelle doivent se plier et satisfaire désormais, pour être *pensables et vrais* (c'est nous qui soulignons), toutes les hypothèses, tous les systèmes. Une lumière éclairant tous les faits, une courbure que doivent épouser tous les traits: voilà ce qu'est l'Évolution. (*Le Phénomène humain*, p. 242.)

Il est facile de schématiser les lignes essentielles de cette vision du monde, même si, profane, on ne peut, comme le savant, en déchiffrer le jeu dans la multiplicité mouvante du réel. L'Évolution est, à la fois et ensemble, *pari passu*, un *En avant* (synthèse matérielle) et un *En haut* (perfection spirituelle) soumis à une double loi expérimentale de récurrence: « complexification » (le dehors, la face externe) et « centréité » (le dedans, la face interne). Il faut s'habituer au vocabulaire du Père Teilhard, souvent très neuf et très beau, souvent aussi fort imprécis.

Au commencement, soit soudaine concentration d'une substance primordiale, soit plutôt explosion d'un quasi-atome primitif, apparaissent les premiers éléments de l'univers: protons, neutrons, électrons, photons. Flottant, indécises, dans les solitudes, ces poussières primordiales se groupent en unité de pluralité: *phase de moléculisation*. Les molécules, de plus en plus complexes, se combinent et s'épanouissent en formes nouvelles. Sur la terre juvénile, la vie, voici la vie: *phase de cellulisation ou de vitalisation*. Les molécules vivantes s'organisent, à leur tour, en agglomérations de plus en plus complexes, culminant insensiblement, à force d'être universellement et longuement préparées, en un vivant qui non seulement connaît, mais se connaît. « Dans le monde l'homme est entré sans bruit... »: *phase de l'homínisation*. L'Évolution ne plafonne pas, mais rebondit, à ce point, vers plus de complexité et de « centréité », guidée et accélérée, en partie, par l'homme, non centre, mais « axe et flèche de l'Évolution »⁴,

1. Rappelons seulement qu'il participa, en Chine, à la découverte du Sinanthrope et, en Afrique du Sud, aux études sur les Australopitèques.

2. Voir *Nouvelles Lettres de voyage*, p. 97.

3. Cette façon de procéder est déplorable. Malgré les meilleurs desseins du monde, « le magistère, pour emprunter les mots de l'encyclique *Humani generis*, est présenté par eux comme un empêchement au progrès et un obstacle pour la science; des non-catholiques le considèrent comme un frein injuste qui empêche certains théologiens plus cultivés de renouveler leur science ». L'attitude chrétienne, devant les interventions du magistère, est de chercher à comprendre le mieux possible pour obéir le plus parfaitement possible.

4. *Le Phénomène humain*, p. 30. Voir aussi l'importante conférence donnée à Pékin, et publiée dans les *Études*, mai 1946, sous le titre « Vie et planètes ».

« flèche lancée vers le centre en voie de rassemblement ⁵ ». Les indices de collectivisation sont déjà perceptibles. Les hommes sortent de leurs solitudes, appelés par la voix de l'espèce. Ils tendent à se rejoindre, par un immense effort convergent de *co-réflexion*, dans « une collectivité harmonisée des consciences, équivalente à une sorte de super-conscience ⁶ » : *phase de planétisation, d'hominisation collective*. Au terme de cette phase, Dieu pourra envahir l'immense conscience de la planète qui ira se fondre, pleinement « christifiée », dans le point Oméga, « Centre distinct, rayonnant au cœur d'un système de centres ⁷ », chacun devenant d'autant plus soi que tous deviennent ensemble l'Autre, l'Évolution poursuivant donc une œuvre de nature personnelle, en vertu du principe que « l'Union différencie ». Ce sera la phase ultime de la dérive universelle, la Terre finale enfin abordée, le triomphe définitif de la charité. Parousie! Alleluia!

Synthèse vertigineuse où les millions d'années sont comme un jour. Synthèse radieuse qui peut, dans l'immédiat, apporter des raisons d'espérer à un monde neurasthénique, hanté par l'absurde et le désespoir, ou travaillé par une conception outrée de la déchéance originelle, ou, encore, tellement épris de la transcendance divine que son labeur terrestre ne saurait préparer, d'aucune façon, l'avènement du royaume de Dieu. Synthèse franchement spiritualiste qui, décelant une orientation précise et un axe privilégié dans l'évolution, est capable de libérer certains milieux de leurs préjugés matérialistes. Mais synthèse aventureuse : et par le « système d'hypothèses » (recueillons cet aveu du P. Teilhard) où elle s'enroule, et par la carence de certaines prémisses philosophiques et théologiques, incontestables pour un chrétien.

PRÉSUPPOSÉS PHILOSOPHIQUES : TRANSCENDANCE DE DIEU, SINGULARITÉ SPÉCIFIQUE DE L'HOMME

La pensée chrétienne se refuse à voir le monde dans la perspective d'une continuité absolue. Pascal a parlé des *ordres* entre lesquels il n'y a pas de continuité, de transition, de passage à la limite. Si nous citons Pascal, c'est uniquement parce que le lecteur, ravi par Teilhard de Chardin, sera porté à traiter à la légère saint Thomas et Aristote.

Il faut retenir, comme des points immuables dans un monde en genèse, non seulement la transcendance de Dieu par rapport à toute la création, mais, à l'intérieur de la création, — disons comme plus conforme à tout l'enseignement traditionnel, — la discontinuité entre matière et vie, et — comme absolument certaine — la coupure entre vie et pensée, car l'âme humaine ne saurait émerger de la matière au terme d'un processus évolutif, quelle que soit la longueur de la période de maturation à partir du limon de la terre. « La foi, répète *Humani generis*, nous oblige à maintenir l'immédiate création des âmes par Dieu. »

Humani generis n'interdit, dans l'état actuel des sciences et de la théologie, ni les recherches ni les discussions sur l'origine du corps humain, à une double condition cependant : que ce travail soit accompli « avec le sérieux, la modération et la mesure nécessaires », et « que tous soient prêts à se soumettre au jugement de l'Église ». Il ne faut donc pas en parler « comme si on avait établi d'une façon absolument certaine, avec les indices que l'on a trouvés et ce que le raisonnement en dicte, l'origine du corps humain à partir d'une matière déjà existante et vivante; et cela, comme s'il n'y avait rien dans les sources de la Révélation divine qui, en ce domaine, impose la plus grande modération et la plus grande prudence ».

Quant à la création immédiate de l'âme, le Père Teilhard, dans une note ⁸, réserve expressément la possibilité d'une opération créatrice dans l'évolution de l'animal à l'homme. Dans une autre note, il sauve la gratuité de l'action divine ⁹.

Comment ne pas souhaiter qu'il ait harmonisé avec cette doctrine certaines expressions et certaines pages du texte même (mais était-ce possible dans son optique?) qui laissent le lecteur sur les épinettes? « (L'homme) est né, en ligne directe, d'un effort total de Vie ¹⁰. » « De la cellule à l'animal pensant, comme de l'atome à la cellule, un même processus (échauffement ou concentration psychique) se poursuit sans interruption, toujours dans le même sens ¹¹. » Le mot *conscience* pour désigner le dedans de toutes choses, « depuis les formes les plus rudimentaires concevables de perception intérieure jusqu'au phénomène humain de connaissance réfléchie ¹² », prête à ambiguïté, car il semble tisser d'une même étoffe cosmique l'être matériel et l'esprit humain. Où est la coupure nette? Il faut bien la faire quelque part. D'autres mots-clefs sont également équivoques : le mot *prévie* par exemple. Car, ou la prévie atomique n'est pas vie, et alors l'évolution a engendré une forme spécifiquement nouvelle dans la jungle des forces croissantes; ou bien la prévie esquisse déjà une vie, et alors l'évolution n'a pas engendré une forme spécifiquement nouvelle, sinon en apparence; la prévie atomique a l'air seulement de n'être pas de la vie; en réalité, elle l'est, et il n'y a pas de non-vie. Reste maintenant à le prouver...

Il est parfaitement clair que, prêtre et religieux, le Père Teilhard admet la transcendance de Dieu. La chose va de soi. Dans sa vision du monde, un plus Grand conscient, préexistant et transcendant à l'Univers, Foyer personnel, autonome et suprême, Point Alpha et Point Oméga (le Père Teilhard sème les majuscules à profusion), commence, épure, dirige, suranime, unifie et recueille sa création. Tout panthéisme est radicalement écarté. Mais c'est avec une pointe d'irritation, comme s'il se sentait vulnérable au reproche de monisme. Car malgré ses affirmations et ses intentions, a-t-il démontré le contraire? Le monde a-t-il vraiment commencé ¹³? Le monde n'est-il pas nécessaire à Dieu? Au terme du *Phénomène humain*, il semble qu'on puisse se le demander encore. L'accent fort n'y est pas.

La défense dira que l'auteur a répété tant et plus, et dès les toutes premières lignes de son volume, dans un « avertissement », qu'il veut s'en tenir au plan du phénomène et se limiter aux « apparences ».

Pour être correctement compris, le livre que je présente... demande à être lu, non pas comme un ouvrage de métaphysique, encore moins comme une sorte d'essai théologique, mais uniquement et exclusivement comme un mémoire scientifique. Le choix même du titre l'indique. Rien que le Phénomène. Mais aussi tout le Phénomène. (*Le Phénomène humain*, p. 21.)

Cette méthode est-elle valable pour « une vision étendue au Tout ¹⁴ », sans angle mort, pour une synthèse axée sur l'homme et sa destinée, et s'intéressant avant tout à la place même de Dieu? Le point Oméga, et par conséquent le point Alpha ne sont-ils pas, comme honteux d'eux-mêmes, les principes scolastiques de raison suffisante, de cause efficiente, de cause finale? Raisonner comme si l'énergie matérielle s'était muée sûrement en vie, est-ce seulement réduire la pluralité des lois de la nature à quelques lois supérieures et faire de l'« Hyperphysique »? Admettons que ce ne soit pas là faire une métaphysique, mais n'est-ce pas faire tacitement de la métaphysique, qu'on le dise ou non? S'il y a un livre scientifique du Père Teilhard qui traite aussi de philo-

5. *Apparition de l'homme*, II, p. 297.

6. *Le Phénomène humain*, p. 279.

7. *Op. cit.*, p. 292.

8. *Op. cit.*, p. 186, note.

9. *Op. cit.*, p. 332, note.

10. *Op. cit.*, p. 209.

11. *Op. cit.*, p. 186.

12. *Op. cit.*, p. 53, note 1.

13. Saint Thomas soutient que la raison ne peut démontrer le commencement du monde. *Humani generis* ne se prononce pas sur ce point de philosophie. Il est entendu qu'en théologie ce point est insoutenable : le monde a commencé.

14. *Op. cit.*, p. 22.

sophie et de théologie, c'est bien le *Phénomène humain*. Autrement, il n'y en a aucun.

PRÉSUPPOSÉS THÉOLOGIQUES : GRATUITÉ, LIBERTÉ, PÉCHÉ

L'ordre naturel n'existe pas *de fait*. Cet ordre est possible, et l'on déforme, lisons-nous dans *Humani generis*, la gratuité de l'ordre surnaturel quand on prétend que « Dieu ne peut créer des êtres doués d'intelligence sans les ordonner et les appeler à la vision béatifique ». L'ordre surnaturel est l'ordre dans lequel l'homme a été établi — *constitutus*, dit le Concile de Trente (session 5, can. 1). Essentiellement gratuit, l'ordre surnaturel est donc essentiellement différent de l'ordre naturel qu'il surélève et parfait.

Mais l'ordre surnaturel, parce que gratuit, n'imprime pas au déroulement de l'histoire un mouvement fatal vers le bien. Cet ordre est un ordre de liberté; qui plus est, d'une liberté qui a mal tourné, dès le début. Adam pécha, et, en lui, tous les hommes sont pécheurs, excepté l'Immaculée, rachetée par anticipation. « Axe et flèche de l'Évolution », peuvent dire, de l'homme, les savants, mais, se rappelleront immédiatement les savants chrétiens, axe qui est gauchi, flèche qui est faussée: l'évolution passe par Adam, seul père de toute la race humaine.

Autre aspect essentiel: ce n'est pas par lui-même seul qu'Adam a péché. Il fut séduit par Quelqu'un qui cherche à se faire oublier dans ce drame et, malheureusement, y réussit trop: Satan. En ce sens, Adam tombe sous l'esclavage du diable, comme l'affirment avec tant d'énergie les Pères de l'Église, les conciles et toute la liturgie, surtout pascale¹⁵. Il entraîna dans le désastre non seulement tous ses descendants, mais le monde matériel créé pour lui. « La création a été assujettie à la vanité », déclare saint Paul. Ce jardin lumineux où, dans la fraîcheur du soir, Dieu descendait pour converser avec Adam, Adam en est chassé par l'épée de feu de l'archange. Il est exilé sur une terre nocturne, « dans cette vallée de larmes ».

Tout aurait pu finir là, dans le regret de ce qui aurait dû être. Dieu, cependant, a voulu *racheter* l'homme, le *réparer*, le *renouveler* et se le *réconcilier* (autant de termes qui se trouvent dans saint Paul) par un acte absolument libre et gratuit pour lequel il n'y a aucune explication sinon que Dieu est Amour. Cette œuvre de restauration est intégralement accomplie par sa mort, sa résurrection et son ascension. Toutefois, il laisse au démon une sorte de droit sur ce monde, de sorte qu'il lui appartient encore, en un sens, et c'est ce monde pour lequel le Christ ne prie pas. Mais il appartient aussi au Christ par droit de conquête, car c'est ce monde qu'il a vaincu. *Ego vici mundum*. L'histoire de l'homme conduit, à la fois, et vers le bien et vers le mal, et à droite et à gauche, et vers le royaume de Dieu et vers le royaume des ténèbres. L'Église, royaume de Dieu commencé ici-bas, est sainte, et Satan n'y a aucune part; le monde, lui, n'est pas saint, et Satan y a sa part: il est même le « prince de ce monde ».

Or, à lire le Père Teilhard, nous avons grand-peine à retrouver cette duplicité du monde, ce champ de bataille où Dieu et Satan s'affrontent pour la damnation ou le salut de l'homme. Même lorsqu'il parle expressément du mal, dans son épilogue du *Phénomène humain*, voire dans son livre intitulé *le Milieu divin*, il est d'un inaltérable optimisme¹⁶.

Bien sûr, la foi ne saurait servir directement à la science, qui garde son autonomie. Source de lumière supérieure, elle doit éclairer tous les chemins de la vérité, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, sous peine ou de tomber dans l'erreur averroïste de deux vérités distinctes et contradictoires: celle de la raison et celle de la foi, ou de tomber dans l'erreur du concordisme, cette fois en partant non de l'Écriture consul-

tée comme un livre de science, mais de la science consultée comme un livre de salut. Ce que l'Église demande de tous systèmes et même de toutes hypothèses, c'est que, « directement ou indirectement », il ne s'y trouve rien d'incompatible avec la doctrine révélée.

Certes, le P. Teilhard parle du mal, d'un « certain excès, inexplicable pour notre raison si à l'effet normal d'Évolution ne se sur-ajoute pas l'effet extraordinaire de quelque catastrophe ou déviation primordiale¹⁷ ».

Le Mal, objectez-vous, n'est pour ainsi dire pas mentionné dans mon livre. Explicitement peut-être. Mais en revanche, ce même Mal, tout justement, ne s'entend-il pas, invinciblement et multiforme, par tous les pores, par tous les joints, par toutes les articulations du système où je me suis placé?

De nouveau, c'est, furtivement, dans des notes très étudiées au bas des pages, pour écarter des interprétations fâcheuses, ou dans un appendice intitulé « Quelques remarques sur la place et la part du mal dans un monde en évolution ». Même ici, l'explication manque de fermeté doctrinale et met à la gêne. Le mal se réduit soit au *mal de désordre et d'insuccès*, aux ratés de l'évolution, exigés, sans recours possible, par « le jeu des grands nombres au sein d'une Multitude en voie d'organisation »; soit au *mal de décomposition*, la mort étant un rouage essentiel du mécanisme et de la montée de la vie; soit au *mal de croissance* demandée par le mûrissement du progrès; bref, à un *mal cosmique* inhérent au processus de l'évolution. Jamais, le mal n'est le seul vrai mal, le mal essentiel, la révolte de l'homme contre la loi amoureuse de Dieu, une prise de position, au moins implicite, pour le démon contre Dieu. Le mot péché, la vraie déformation de ce qui est et la vraie privation de ce qui devrait être, n'est pas même mentionné dans le *Phénomène humain*¹⁸. C'est pourquoi il parle volontiers de l'Incarnation qui élève la nature humaine, mais fait peu de cas de la Rédemption qui la répare. C'est pourquoi aussi, parlant de l'Incarnation, « centre de l'Évolution », il parle du Christ qui « se drape organiquement dans la majesté de sa création¹⁹ », mais omet l'anéantissement du Verbe (au sens paulinien du mot) dans une *chair* (au sens johannique du mot), et son obéissance jusqu'à la mort et à la mort de la croix. Cette omission a une raison profonde. L'affirmation du péché originel, avec son opposition Dieu-Satan, est une des doctrines chrétiennes fondamentales. Elle pose toutes sortes de problèmes à l'exégèse, à la théologie, à l'apologétique, à la science. Dès qu'elle est minimisée, de quelque façon que ce soit, c'est toute l'économie de la rédemption qui est atteinte. La grande page de la Passion, toute rouge du sang du Sauveur, devient obscure d'éclatante qu'elle est.

En veut-on une autre preuve? On la trouve dans la manière dont, par fidélité à la logique de son système, le Père Teilhard envisage le terme final de l'histoire humaine.

15. L'idée d'esclavage, de captivité du péché se trouve non seulement chez saint Paul, mais fortement marqué chez saint Pierre: « Conduisez-vous avec crainte pendant le temps de votre exil. Sachez que ce n'est par rien de corruptible, argent ou or, que vous avez été affranchis de la vaine conduite héritée de vos pères, mais par un sang précieux, comme d'un agneau sans reproche et sans tache, le Christ... » (I Pierre, I, 17-19.)

16. Ce livre ne porte pas, non plus, l'imprimatur. Le jugement favorable du Père Pierre Charles, qu'on rappelle, est une maladresse. C'est mal comprendre le rôle du magistère de l'Église ou décider de passer outre. Et puis, les notes personnelles du Père, — ses vrais écrits spirituels, — qui n'ont pas été publiées, ne révélaient-elles rien d'une abnégation de sa pensée, subie mais consentie pour la plus grande gloire de Dieu?

17. *Op. cit.*, p. 346 et suiv.

18. Le péché est « mentionné » (par le P. Teilhard) dans le *Milieu divin*, en une note surtout de la page 80, pour justifier pourquoi il n'a pas à s'occuper « directement de ce qui est acte mauvais, c'est-à-dire geste positif de désunion ». Il n'ignorait donc pas l'aspect le plus redoutable du péché; mais même dans ce livre, il l'envisage comme une « passivité de diminution », mal de l'homme, non mal de Dieu.

19. *Op. cit.*, p. 331.

Dans l'impossibilité d'être, d'agir, de penser seul, l'homme se nouera sur lui-même racialement, économiquement, mentalement, à une vitesse constamment accélérée. La percée ultime de l'évolution se fera par un mûrissement général de la charité — si tout va bien, a-t-il soin d'ajouter, comme en aparté.

Dans une première hypothèse, exprimant des espoirs vers lesquels il convient en tous cas d'orienter nos efforts comme vers un idéal, le Mal, sur la Terre finissante, connaîtra un minimum. Vaincues par la Science, nous n'aurons plus à redouter, sous leurs formes aiguës, ni la maladie ni la faim. Et, vaincues par le sens de la Terre et le Sens humain, la Haine et les Luites intestines auront disparu aux rayons toujours plus chauds d'Oméga. Quelque unanimité régnant sur la masse entière de la Noosphère. La convergence finale s'opérant *dans la paix*. Une pareille issue, bien sûr, serait la plus harmonieusement conforme à la théorie. (*Le Phénomène humain*, p. 321.)

L'Écriture a quelque chose à nous dire à ce sujet: c'est que la fin du monde *n'aura pas lieu dans la paix*. A mesure que l'histoire marche irrévérablement, bien sûr, vers son terme, elle marche vers l'Antéchrist, qui prépare le retour de Celui dont l'œuvre sainte, constamment contrariée, se poursuit sous le même voile des vicissitudes temporelles. Les structures sociales, politiques, économiques peuvent être purifiées, en partie, de leur injustice et devenir meilleures dans leur ordre (et cela a une véritable importance, ainsi que le progrès économique et technique); mais les hommes qui les érigent, les exploitent et les appliquent pourront toujours les ériger, les exploiter et les appliquer pour le mal comme pour le bien, confondant ainsi jusqu'à la fin rôles et personnages sur le théâtre de ce monde.

Le drame aura un dernier acte terrible, rempli de violences, de blasphèmes, de trahisons. Ce sera l'abomination de la désolation. On aura beau faire la part du style dans certains passages de l'Évangile et la part du genre littéraire de l'*Apocalypse*, la fin des temps sera horrible pour l'Église. C'est le moment même de sa défaite apparente qui sera l'annonce de sa résurrection glorieuse.

De ce terme final, personne ne sait ni le jour ni l'heure, pas même le Fils de l'Homme. La Jérusalem céleste « *descendra des cieux* », comme le Verbe « *est descendu des cieux* ». C'est dire que la parousie ne sera pas seulement le terme d'un développement cohérent et continu, provoqué par l'homme arrivé à la « super-conscience », ayant atteint un « point de maturation et d'évasion ». Elle aura pour cause extérieure une intervention libre de Dieu, Seigneur de l'histoire, qui abrégera ces temps d'angoisse à cause des élus, manifestant ainsi la toute-puissance de sa miséricorde en tirant de tout le mal, accumulé pendant des millénaires, le bien supérieur qu'il se proposait non pour Lui-même, — car il est déjà le Bien, — mais uniquement pour l'homme, sa créature rachetée.

Le Père Teilhard admet cette hypothèse. C'est, toutefois, la première hypothèse qui cadre avec tout son système. Il l'avoue: « Une pareille issue, bien sûr, serait la plus harmonieusement conforme à la théorie. » L'autre hypothèse a le mérite, ajoute-t-il avec loyauté, d'être plus conforme aux « apocalypses traditionnelles ». N'a-t-elle pas plutôt le mérite d'être la seule conforme à la Révélation, c'est-à-dire de n'être pas une hypothèse ?

*

Le Saint-Office ne donne pas les raisons de sa mise en garde, tant il est vrai que chacune des interliaisons de la

synthèse du Père Teilhard soulève de multiples difficultés, et non seulement de la part de « censeurs sourcilieux et négatifs », comme l'a dit un critique de chez nous.

Aurait-il suffi de faire une part plus grande à la Révélation? A cela — et sans être ni savant ni philosophe ni théologien de profession — il faut répondre non, croyons-nous. Car la Révélation n'est pas une part du Tout; elle est exactement cette « vision étendue au Tout », pour reprendre une des expressions du Père Teilhard.

C'est du sommet de la Parole de Dieu, et dans la vision panoramique qu'elle ouvre à la théologie, qu'il faut faire entrer, sans secousse, les acquisitions certaines de la science pour leur assigner la place qui leur revient dans la vérité de leur ordre. La science étant toute sous le signe du déterminisme des lois naturelles, et la Révélation, au contraire, toute sous le signe de la liberté de la Personne, la foi ne s'imposera jamais, fût-ce par *la singularité du phénomène chrétien*. « La foi, enseigne saint Paul, est la garantie des biens que l'on espère, la preuve des réalités qu'on ne voit pas. » C'est en restant fidèle à son ordre, à sa discipline, à sa compétence que la science se fait la servante de la Révélation: vocation secondaire, mais vocation nécessaire. En ce sens, rien n'est *profane*; tout est signe; tout est sacré; et le monde devient une « diaphanie » de Dieu. Sur ce point, le Père Teilhard a parfaitement raison. Comme il a parfaitement raison aussi d'épouser les espoirs terrestres des hommes et de leur annoncer que l'aménagement de cette terre, la planétisation, la totalisation humaine, comme il dit, n'est pas indifférent à Dieu qui, le jour et l'heure venus, recueillera son œuvre dans le Christ et pour le Christ, hier, aujourd'hui, le même à jamais.

Dans son élan, le Père Teilhard a dépassé son but. En réaction contre certaines tendances doctrinales et spirituelles, trop (et mal) détachées des tâches de ce monde, il n'a pas assez souligné — et dans le *Phénomène humain*, en partant de la science; et dans le *Milieu divin*, en partant de la religion — que, s'il y a une justification chrétienne de la science, il ne saurait y avoir de démonstration scientifique de la Foi²⁰, et que, s'il y a une assomption chrétienne des espoirs terrestres, il ne saurait y avoir d'assomption temporelle de l'espérance surnaturelle. Il aura manqué à la pensée du P. Teilhard, familière des secrets de la nature, d'avoir assimilé, en philosophie, la notion d'analogie qui enveloppe dans l'unité du réel les variétés essentielles et multifformes de l'être²¹; et en théologie, d'avoir sondé, avec vigueur, la relation entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, point de confluence de tant de problèmes et de tant de mystères.

Pour graves qu'elles soient, les insuffisances que nous avons relevées ne mettent pas en cause, faut-il le dire? la très grande contribution scientifique du Père Teilhard, ni la valeur d'une vie consacrée aux problèmes chrétiens de la mentalité contemporaine, ni la profondeur de sa vie spirituelle dont témoignent ses *Lettres de voyage* et des pages admirables du *Milieu divin*. Chacun sa voie spirituelle: la sienne a libéré beaucoup d'âmes. Lorsqu'il écrivait de Pékin: « J'espère que le Seigneur m'aidera, puisque c'est uniquement afin d'essayer de faire voir et aimer sa figure que je me donne toute cette peine, dont je me passerai²² », il résumait, en peu de mots, toute sa vie. Et il faut le croire.

20. La démonstration philosophique, elle-même, s'arrête aux *préambules* de la foi. Le Concile du Vatican dans sa troisième session, a défini ce point: « Si quelqu'un dit que l'assentiment à la foi chrétienne n'est pas libre, mais peut être produit nécessairement par les arguments de la raison... qu'il soit anathème. »

21. Saint Pie X, dans l'encyclique *Pascendi*, avertit « les maîtres qu'ils soient parfaitement persuadés de ceci: délaisser l'Aquinat (saint Thomas d'Aquin), surtout en métaphysique, ne va pas sans grave dommage ».

22. *Nouvelles Lettres de voyage*, p. 42.

LE PAPE NOUS PARLE

3 mai: Lettre (par l'intermédiaire de S. Exc. Mgr Dell'Acqua) au directeur de l'Institut international des Sciences sociales et politiques, à l'occasion du cinquième congrès de cet institut. — Les représentants des classes moyennes ont le devoir de « s'insérer avec objectivité et avec courage dans la vie économique contemporaine ».

12 mai: Allocution à un groupe de chirurgiens anglais, spécialistes du thorax.

20 mai: Allocution aux patronesses romaines de l'Assistance spirituelle aux forces armées d'Italie. — L'Église est opposée à la guerre d'agression, mais elle ne soutient pas que la guerre soit toujours répréhensible. « Étant donné que la liberté humaine est capable de déclencher un injuste conflit au préjudice d'une nation, il est certain que celle-ci peut, dans des conditions déterminées, se soulever en armes et se défendre. »

22 mai: Allocution à un groupe de dames de l'Association de Sainte-Suzanne. — Le ministère sacerdotal est facilité par la vie catholique irréprochable des paroissiens.

2 juin: Allocution à un groupe d'étudiants universitaires d'Allemagne venus à Rome en pèlerinage spécial. — Pour être authentique, la religion doit être profondément sentie et se manifester dans la vie comme un témoignage de vérité, comme un exemple pour les autres, dans le généreux service des grandes causes.

8 juin: Allocution à un groupe de médecins catholiques venus d'Espagne. — La morale chrétienne est « une lumière qui vous délimite le domaine du licite et de l'illicite », et « qui vous fait voir dans le malade un corps qui est l'habitation de l'âme ».

10 juin: Lettre à l'occasion du congrès mondial de la famille, à Paris. — « Quiconque veut construire sur des bases fortes et stables l'édifice civique et social doit le fonder sur une conception du mariage et de la famille conforme à l'ordre établi par Dieu. » Les pouvoirs publics doivent soutenir la société familiale, « mais dans le respect toutefois du vrai caractère de cette institution naturelle, élevée par Notre Seigneur à la dignité de sacrement ».

12 juin: Allocution à un groupe de journalistes des États-Unis. — Faire rayonner la vérité, la justice, la bonté authentique et l'amour fraternel.

15 juin: Message aux forces armées de quatorze pays en pèlerinage (message daté du 10 juin, mais lu le 15). — Ce spectacle de fraternité chrétienne entre militaires de diverses nations fait naître de grandes espérances pour la cause de la paix.

16 juin: Lettre (par l'intermédiaire de S. Exc. Mgr Dell'Acqua) à l'occasion des Journées internationales d'Études de l'Office catholique international du Cinéma, tenues à Paris, du 16 au 19 juin. — Le grand public est capable de soutenir de sa faveur des films de tous genres « qui, par leur beauté et la noblesse de leur présentation, sont de nature à exercer une influence vraiment éducative »; mais les spectateurs ont besoin d'une éducation spéciale pour leur apprendre « à goûter les vraies valeurs qui s'expriment dans le langage propre du cinéma ».

22 juin: Allocution aux participants du II^e congrès national de la Fédération italienne des Courtiers et Agents d'affaires. — Qualités et vertus nécessaires au courtier; le courtage est une activité humaine pour laquelle se pose le problème moral. Grande aujourd'hui est la tentation de faire des affaires en laissant de côté les maximes de la morale chrétienne. « Quand, par exemple, on dit *business is business*, on formule une règle qui, élevée en principe absolu et universel, (compte) parmi les maximes qu'aucune conscience humaine ne peut accepter; ...les opérations économiques... (sont) soumises à la loi divine, naturelle et positive. »

Avec ou sans commentaires

LA RÉVOLUTION SCOLAIRE MODERNE ET LES DEVOIRS DES RESPONSABLES DE L'ÉCONOMIE PRIVÉE

Vu l'actualité du sujet et l'autorité du conférencier, vu aussi l'importance des idées qu'il développe et leur influence possible sur l'avenir de l'éducation, nous croyons rendre service à nos lecteurs en leur faisant connaître des extraits d'une conférence prononcée, il y a quelque temps, à Paris, par M. Pierre Harmel, ancien ministre de l'Instruction publique de Belgique, et publiée dans la revue Documents et commentaires, mars 1958.

L'IDÉE que les niveaux de vie intellectuel et culturel d'un peuple dépendent de la diffusion des études va de soi; elle est vieille comme le monde; mais elle est d'un dynamisme limité: en vingt siècles de civilisation, elle n'a pu exercer qu'un appel relativement faible vers l'extension d'une haute culture au sein des masses.

Maintenant, une autre idée vient de s'imposer: c'est que le niveau matériel ou la prospérité d'un peuple sont aujourd'hui liés au développement de la science et à la qualification sans cesse accrue des travailleurs. Pareille constatation, à peine accréditée, mais vraie, est d'un extraordinaire dynamisme pour l'expansion des études.

Comme il s'agit, cette fois, d'une course au bien-être matériel, le développement scolaire marchera bon train, et on assiste, en ce quart de siècle, à la plus considérable révolution de l'enseignement que le monde ait jamais connue.

Quels sont, dans cette révolution, les rôles de la liberté scolaire?

La constatation de départ, qui retient aujourd'hui notre attention, est — rappelons-le — que l'extension des études n'est plus seulement un fruit, un résultat de la prospérité: de tous temps, les parents ont fait faire des études à leurs enfants quand ils atteignaient un certain degré d'aisance; c'était, chez la majorité, un signe de richesse. Quant à la création de bourses d'études, elle ressortissait à l'idée sociale d'égalité de chances. Actuellement on admet, quasi à l'inverse, ce qui suit: le progrès économique des pays très avancés ne peut plus croître que si on mise sur une qualification accrue et un effort de recherche scientifique et technique; le moteur de l'économie devient le mouvement vers les études généralisées pour tous et poussées le plus haut possible par un nombre sans cesse accru des meilleurs étudiants; on n'attend plus la richesse pour commencer des études, on généralise les études pour provoquer la richesse. L'expansion des études est entrée dans le circuit du mouvement pour la productivité; déjà, on a établi scientifiquement l'existence des relations entre les croissances de productivité nationale et l'augmentation annuelle, dans les mêmes pays, du nombre des savants, ingénieurs et techniciens.

Cette thèse s'appuie sur des faits vécus, plus ou moins, selon le degré de progrès économique des pays; dans 25 ans, la plupart des États hautement développés auront atteint, pour leur jeunesse, 100% de fréquentation de 12 années d'études, 40 à 50% de fréquentation d'études supérieures

pendant 2 ans, 25 à 30% de fréquentation d'études supérieures pendant 4 ans.

Telle est la révolution qui va, en un quart de siècle, provoquer un mouvement scolaire sans précédent.

Il faut admettre comme un fait que ce mouvement vers les études est commandé par une vision utilitariste: pareil effort est entrepris parce que les peuples veulent accroître leur puissance ou leur prospérité. La création scolaire est ainsi devenue un placement, aussi rentable sinon plus, à moyenne échéance, que des investissements en biens matériels. La banque des valeurs humaines, qu'est une grande école, devient aussi importante que celle du crédit en argent.

Liberté et responsabilité

Ceci amène plusieurs réflexions.

D'abord réjouissantes. Par l'extension des études, le niveau de vie des peuples doit trouver un accroissement de bien-être. Tant mieux! surtout si la multiplication des travailleurs hautement qualifiés devient le levier principal d'une déprolétarianisation des masses et une chance — inespérée quand nous étions plus jeunes — d'élévation sociale rapide pour le monde du travail.

Mais nous devons aussi nous mettre en garde.

1^o La vision utilitariste d'un profit économique peut donner aux jeunes, et au contenu des études, une orientation qui assure chez les nouveaux diplômés « un rendement immédiatement utilisable » plutôt que l'aptitude à formuler des jugements personnels autonomes. Il serait cruel d'initier la jeunesse aux richesses de la nature sans plus lui donner, en même temps et lentement, la révélation d'un esprit de l'univers. Au vrai, les responsables de l'économie dans nos pays ont déjà constaté que la technicité n'est pas tout; ils commencent à attacher la plus grande importance aux relations sociales dans l'entreprise et la vie publique: les études purement utilitaristes sont déjà condamnées.

2^o Mais, dans le domaine purement économique, il faut redouter que les responsables de l'économie privée ne deviennent illogiques s'ils reportent sur les États la charge de tous les investissements intellectuels ou scolaires de la nation, alors qu'ils revendiquent de conserver la liberté des investissements matériels.

Dans mon pays, en 1956, l'économie privée a investi, en locaux professionnels, outillages et matériels divers, près de 50 milliards de francs, tandis que les travaux d'investissements matériels dépendant de l'État absorbaient 17 milliards. Mais quand il s'agit d'investissements intellectuels pour l'enseignement, c'est l'inverse: on compte sur les finances publiques, parce qu'on n'est pas encore habitué à raisonner, vis-à-vis de l'enseignement, comme si c'était un placement.

Y a-t-il, cependant, une raison valable justifiant que les investissements matériels ne soient pas monopolisés et qu'on désire les laisser libres, tandis que les placements en biens non matériels, non moins indispensables, seraient abandonnés à la charge, à l'influence et à l'autorité de l'État?

Aux États-Unis, le président d'une grande fondation scientifique m'a dit, il est vrai: « Nous sommes certains que les chefs d'entreprise amplifieront leur générosité pour les hautes écoles libres, à mesure de la croissance des besoins; ils savent calculer: ils préfèrent investir en des enseignements libres et ne pas devoir payer, en impôts, beaucoup plus pour des écoles publiques. »

Au delà de cette réflexion un peu intéressée, les défenseurs de l'économie privée doivent comprendre que la liberté est une: si l'indépendance de leurs entreprises et leur prospérité privée dépend, en partie, de leurs investissements, ils doivent aussi prendre leur part de charges dans les considérables extensions d'enseignement qui s'annoncent.

3^o Mais le crédit n'est pas l'aspect principal.

Les chefs des mouvements professionnels et sociaux doivent assumer leur part de responsabilité et réclamer leur part d'autorité dans l'orientation des études, parce que le progrès de celles-ci est au cœur de leurs problèmes: il est évident, pour les organisations du travail, que la multiplication des étudiants issus des familles ouvrières sera la meilleure chance d'ascension sociale, mais il est non moins vrai qu'un mouvement scolaire inconsideré pourrait faire surgir une race d'aigris; de même, une exploitation intellectuelle de nouvelles couches de la jeunesse issues du monde laborieux pourrait faire rater leur ascension sociale et les transformer en robots: d'où la nécessité d'une présence et d'un contrôle de l'action scolaire par les associations du travail. Quant aux grands mouvements professionnels et patronaux, ils seront également à leur place dans la direction du progrès des études tant publiques que privées: ils doivent surveiller la préparation de leur « capital humain ».

Les grands conseils de l'enseignement tant public que privé ne pourraient plus, à mes yeux, se passer de ce double concours économique et social. Dans les pays où les relations entre l'enseignement public et privé sont difficiles, l'intervention de cette troisième force économique-sociale pourrait être un élément d'entente.

L'ÉGLISE ET LA GUERRE

L'allocution du Saint Père aux patronesses romaines de l'Assistance spirituelle aux forces armées d'Italie, le 21 mai dernier, contient, sur l'attitude de l'Église à l'égard de la guerre, des précisions opportunes.

L'ÉGLISE n'accepte pas la doctrine de ceux qui croient que l'humanité est régie par la loi du *bellum omnium contra omnes*, et elle rejette aussi la théorie qui considère la force comme unique fondement des relations entre les États. La guerre n'est pas pour l'Église « promotrice de mâles vertus » et moins encore « stimulatrice d'initiatives fécondes »; la guerre ne coopère aucunement au progrès de la civilisation, même si parfois elle est une occasion et un stimulant pour l'accroissement de la science et de la technique. La guerre n'est pas pour l'Église un droit juridique licite qui demeure tel dans n'importe quelle hypothèse. Parce que le christianisme considère l'humanité comme une seule grande famille, il doit être fermement opposé à la guerre d'agression; que les frères tuent leurs frères, ce sera toujours une affreuse histoire, et ceux qui la racontent comme ceux qui l'écourent doivent... en être remplis d'horreur.

Cependant, si l'Église se refuse à admettre toute doctrine qui considère la guerre comme un effet nécessaire de forces cosmiques, physiques, biologiques ou économiques, elle est tout autant éloignée d'admettre que la guerre soit toujours répréhensible. Étant donné que la liberté humaine est capable de déclencher un injuste conflit au préjudice d'une nation, il est certain que celle-ci peut, dans des conditions déterminées, se soulever en armes et se défendre.

Le régime scolaire aux Pays-Bas

Mgr Frans Op de COUL

Vu l'intérêt que suscitent au Québec les problèmes d'éducation, nous avons demandé au directeur de l'hebdomadaire catholique De Linie, d'Amsterdam, un article sur le système scolaire de son pays. En réponse, Mgr de Coul, directeur du Bureau central catholique pour l'Enseignement et l'Éducation aux Pays-Bas, nous a envoyé un texte dont nous publions, ce mois-ci, la première partie, en y ajoutant quelques notes tirées d'une brochure gracieusement mise à notre disposition par l'ambassade des Pays-Bas au Canada.

LES NOTES qui suivent se proposent de donner un exposé succinct et pratique de la façon dont le problème de l'école privée a trouvé aux Pays-Bas une solution quasi idéale. Ce que nous, catholiques hollandais, avons pu obtenir et ce que, après des expériences d'une trentaine d'années, même les adversaires d'autrefois considéraient maintenant comme parfaitement justifié, je voudrais le faire connaître aux lecteurs canadiens.

Le peuple néerlandais reconnaît que, dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, les parents et l'Église possèdent des droits souverains et inaliénables. A ce domaine, l'État est certes également intéressé, car l'école influe sur l'avenir des citoyens et sur le destin national. Il importe donc grandement à l'État que ses sujets acquièrent le degré d'instruction dont ils ont besoin pour se faire une opinion personnelle sur les événements nationaux et internationaux, ainsi que pour utiliser convenablement les moyens indispensables à l'obtention d'une saine prospérité matérielle; mais ce souci n'autorise pas l'État à porter atteinte aux droits supérieurs des parents et de l'Église, auxquels se subordonnent ceux de l'État. Ce principe de la priorité des parents, quand il s'agit de l'éducation de leurs enfants, la constitution néerlandaise le reconnaît explicitement, quand elle stipule que l'enseignement est libre¹.

Témoignage officiel

Qu'on me permette à ce propos de citer le témoignage du conseiller général au ministère de l'Instruction, des Beaux-Arts et des Sciences, le docteur Wesseling; il nous donne une bonne description du régime scolaire aux Pays-Bas.

« Pour se faire une idée exacte du système scolaire néerlandais, on doit tout d'abord prendre connaissance avec le peuple lui-même. Et alors, on trouvera, imprégnant tous les domaines, moralement et socialement, cette seule pensée dominante: *liberté*. C'est pourquoi le paragraphe de la constitution qui se rapporte à l'enseignement, après avoir fait un devoir au gouvernement de veiller sur les écoles, commence tout de suite par cet article: Il y a liberté d'enseignement.

1. N. D. L. R. — La brochure officielle susmentionnée distingue un double système de la liberté d'enseignement: l'un qui s'organise « hors de l'État », l'autre, « par l'État ». « Dans le premier système, l'autorité prend soin du développement d'un système d'enseignement neutre. Si certaines couches de la population ne sont pas satisfaites, pour des motifs empruntés, par exemple, aux conceptions de la vie et

« Il s'ensuit que les parents ont le droit de choisir le genre d'enseignement qu'ils désirent pour leurs enfants. Et le gouvernement, en donnant à l'enseignement libre les moyens de s'acquitter de sa tâche, a fait de cette liberté une réalité. Une subvention considérable accordée par l'État — le plus souvent, un remboursement complet des dépenses — favorise la fondation et le maintien d'écoles libres remplissant les conditions de sérieux énoncées dans les différentes lois se rapportant à l'éducation. Ces conditions concernent le programme des études, l'état des édifices scolaires, la compétence et la moralité du personnel enseignant; elles sont identiques tant pour le secteur public que pour le secteur libre, elles favorisent et opèrent l'unité indispensable dans le système scolaire.

« De cette liberté a jailli une grande variété de types d'écoles et de méthodes d'enseignement. Il nous paraît vain d'établir un appareil officiel pour régler le contenu de l'enseignement. Aussi aux responsables des institutions qui émanent des autorités locales ou bien d'une association, a-t-on laissé une très grande liberté.

« Le ministre de l'Instruction publique et ses fonctionnaires veillent à ce que soient observées les conditions d'octroi des subventions; mais ils n'interviennent pas directement. Ils soutiennent l'enseignement de leurs paroles et de leurs actes; mais qui ne veut pas suivre leurs conseils n'en demeure pas moins libre d'agir à sa guise. L'enseignement aux Pays-Bas est, en conséquence, exempt de toute influence pédagogique exercée par le gouvernement. Ce sont les années de l'occupation allemande qui, d'une façon particulière, ont démontré l'importance de cette attitude et souligné à quel point cette liberté est profondément enracinée au cœur du peuple néerlandais. Les occupants s'y sont butés. Aussi le système scolaire est-il sorti parfaitement intact du combat.

« Trois points dans ce système sont à retenir. Tout d'abord, le gouvernement ne s'occupe pas de la nomination du personnel de l'enseignement libre: il suffit aux candidats de répondre aux exigences générales de compétence et de moralité. Deuxièmement, le choix des aides scolaires est laissé entièrement au soin de l'administration de l'école. Troisièmement, si, de l'avis de l'inspecteur scolaire, le programme des études d'une école primaire libre ne répond pas aux exigences d'un enseignement satisfaisant, ce n'est pas le ministre de l'Instruction publique, mais un corps complètement indépendant de ce dernier — le Conseil d'enseignement — qui aura à intervenir et à statuer. La direction de l'école libre devra se soumettre, sous peine de perdre sa subvention, à la décision prise par le Conseil d'enseignement. »

Tel est le témoignage que porte sur le système scolaire néerlandais un personnage officiel. Un tel système, il va

du monde, et si elles désirent fonder, à côté des écoles officielles, des institutions d'enseignement libre, l'État les laisse libres. En principe, il se tient passif envers de pareilles écoles.

« Dans l'autre système, cette passivité fait place à une intervention active, en ce sens que l'autorité soutient le développement des écoles qui ne sont pas neutres si elles en expriment le désir, sous certaines garanties d'équivalence, mais non de conformité à l'enseignement qu'elle donne elle-même, rendant ainsi possible le déploiement d'une certaine diversité de directions dans le système d'enseignement. Un pareil régime, qu'on pourrait appeler régime de neutralité positive de l'autorité, union heureuse d'unité et de variété, est le système en vigueur dans l'enseignement néerlandais. »

sans dire, ne s'est pas constitué en un jour; il est le fruit d'une longue et difficile évolution².

Évolution historique

Les premiers résultats remontent à 1848, année où le principe de la liberté de l'enseignement fut inséré dans la constitution. C'était sans contredit un grand progrès. L'autorité publique, il est vrai, ne mettait pas encore de subventions à la disposition de l'enseignement privé; mais des écoles libres pouvaient maintenant se fonder sans autorisation préalable et spéciale de l'État. Celui-ci entoure alors de sa « constante sollicitude » l'enseignement public, lequel se développe et prospère dans toutes ses ramifications. Le trait caractéristique de cette époque, peut-on dire, c'est l'omniprésence de l'État sur le terrain de l'enseignement.

Restait cependant une question bien épineuse. Les partisans de l'enseignement libre avaient bien obtenu la reconnaissance légale de leur droit; mais en pratique, ce droit, ils ne pouvaient l'exercer que difficilement. Ils devaient, d'une part, s'imposer de grands sacrifices pour leurs propres écoles et, d'autre part, supporter tout le poids des contributions nécessaires au maintien des écoles publiques. Les lois de 1863 (enseignement secondaire), de 1876 (enseignement supérieur) et de 1878 (enseignement primaire) n'apportèrent aucun soulagement à cette situation pénible.

En dépit de ces obstacles, les écoles primaires libres se développent un peu partout. Quelques collèges d'enseignement secondaire et quelques lycées classiques libres se fondent aussi à cette époque; mais, au niveau supérieur, il n'existe que des séminaires. En 1887, a lieu une première tentative de modifier la constitution afin de permettre à l'État de contribuer, au moins en partie, aux frais de l'enseignement privé; cette tentative se solde par un échec.

Peu à peu, cependant, une coalition se forme de tous les partisans de la liberté de l'enseignement, et cette coalition fait élire, en 1889, le premier ministre de la droite: le ministre chrétien de Mackay. Celui-ci adopte comme politique que la constitution ne s'oppose pas à l'octroi de subventions à l'enseignement privé, et c'est le point de dé-

2. N. D. L. R. — La brochure dont nous avons parlé nous décrit ainsi les cadres supérieurs du système scolaire néerlandais: « Le ministère de l'Instruction, des Beaux-Arts et des Sciences vient en premier lieu. Son chef suprême est le ministre. Il fait partie du gouvernement. Dans l'accomplissement de sa tâche, il est assisté du secrétaire général, qui est le chef permanent des travaux quotidiens du ministère, et de deux conseillers. Au-dessous du secrétaire général, se trouvent les chefs des divisions. Parmi celles-ci, il y en a quatre qui consacrent leurs travaux à des branches déterminées d'enseignement. La division de l'enseignement supérieur veille aux intérêts des universités et des écoles supérieures. La division de l'enseignement secondaire s'occupe des gymnases, des écoles secondaires, des lycées, des écoles de commerce du jour et du soir. La division de l'enseignement technique et ménager se charge de l'enseignement professionnel dans toute son étendue. Les intérêts de l'enseignement primaire sont confiés à la division de cet enseignement. Y ressortissent également la formation des instituteurs, l'enseignement supplémentaire, la loi sur l'enseignement obligatoire et son exécution, l'enseignement de l'école maternelle... »

« A côté du ministère, il y a le Conseil de l'Enseignement, composé de 15 membres au moins. Ce collège doit, soit à la demande du ministre, soit spontanément, donner son avis sur des problèmes d'ordre général se rapportant au domaine de l'enseignement confié aux soins du département. Le Conseil comprend quatre divisions: la division de l'enseignement supérieur, celle de l'enseignement secondaire, celle de l'enseignement primaire et de l'enseignement de l'école maternelle, enfin celle de l'enseignement professionnel.

part de subventions, de caractère bien modeste encore. De 1891 à 1901, des ministères libéraux gouvernent les Pays-Bas, et il ne peut être question de faire augmenter l'aide aux écoles libres. Mais, en 1901, grâce à l'entrée en scène du ministre Kuiper, le gouvernement néerlandais augmente considérablement les subventions à l'enseignement primaire; de plus, il fait adopter une loi qui donne aux lycées classiques privés la possibilité d'octroyer le *jus promovendi*, et aux universités ou écoles supérieures privées la reconnaissance légale des examens passés conformément à cette loi.

Sur ces entrefaites, un événement se produit auquel vont s'opposer la plupart des partisans de l'enseignement libre, mais dont les conséquences favoriseront grandement la réalisation des objectifs poursuivis par la droite. Je veux parler de l'adoption de la loi du 7 juillet 1900 sur l'instruction obligatoire. Votée à la Chambre des députés par une seule voix de majorité (50 à 49), cette loi ne compte alors parmi ses défenseurs que deux représentants de l'enseignement privé: les catholiques Schaepman et Kolkman. Discutée âprement à l'intérieur du pays qu'elle divise, la nouvelle loi attire aussi sur elle l'attention de l'étranger. Ainsi le docteur F. von Hertling écrit d'Allemagne, le 15 janvier, au docteur Schaepman: « On ne peut pas dire qu'en toute circonstance la fréquentation scolaire obligatoire imposée par l'État s'oppose aux principes fondamentaux catholiques. » Et le même d'ajouter: « A ce que je sache, le clergé catholique allemand ne fait nulle part de difficultés contre la fréquentation scolaire obligatoire, là où existent des écoles confessionnelles³. »

C'était là, à vrai dire, l'argument invoqué par les catholiques Schaepman et Kolkman comme motif déterminant de leur vote. Dans la suite des luttes scolaires, on en viendra peu à peu à considérer cet argument comme juste, et le reprendront à leur compte tous les partisans de l'égalité entre l'enseignement public et l'enseignement privé. En d'autres termes, du fait que l'État impose la fréquentation scolaire et oblige les parents à envoyer leurs enfants à l'école, il doit également faire en sorte que les parents puissent remplir cette obligation sans violer leur conscience, c'est-à-dire qu'ils puissent envoyer leurs enfants dans des écoles où l'on donne un enseignement conforme à leur propre conception de la vie.

Dans les années qui suivent, la lutte pour ce qu'on appelle l'égalité financière de l'enseignement devient de plus en plus vive, et le nombre des partisans de cette idée grandit de jour en jour. En 1909, est nommée, sous la présidence du docteur Bos, une commission d'État dont l'objectif est la recherche d'une solution à ce grave problème. En 1913, la commission publie son *Rapport de pacification*, dans

3. N. D. L. R. — Précisions tirées de la brochure officielle: « La Loi sur l'Enseignement obligatoire de 1900 oblige... le père, la mère, ou, d'une façon générale, la personne ayant la charge d'un enfant de procurer à celui-ci un enseignement primaire suffisant. Toutefois, il n'est prescrit aucune obligation de fréquenter l'école. Personne n'est tenu d'envoyer ses enfants à l'école, à condition qu'il pourvoie à leur instruction par un enseignement à domicile. Pratiquement, on n'use que très peu de la faculté de faire donner à ses enfants des leçons à domicile. Ceci n'est le cas que pour 100 enfants environ... »

« Les organes de l'État, les organes locaux et, parmi ceux-ci, les commissions communales instituées en vue de combattre les absences scolaires surveillent sévèrement l'observation de la Loi sur l'Enseignement obligatoire. Dans plusieurs communes, les enfants qui font l'école buissonnière sont amenés à l'école par la police. »

lequel elle préconise la reconnaissance ouverte et franche des droits de l'enseignement libre. Elle propose l'égalité financière obligatoire sur les trois terrains suivants: les écoles maternelles, les écoles primaires et la formation du personnel enseignant; de plus, elle laisse entrevoir la possibilité d'une égalité financière dans tous les autres secteurs de l'enseignement.

Arrive enfin le grand moment, en 1917. L'égalité financière entre l'enseignement public et l'enseignement privé, objet de tant de désirs et de tant de luttes, devient une réalité. Une simple modification à la constitution apporte la solution à ce problème, et ouvre même la possibilité d'ancrer

les principes de notre régime scolaire dans une nouvelle loi organique: la loi de 1920 relative à l'enseignement primaire, loi présentée par le docteur De Visser, lequel deviendra le premier ministre de l'Instruction, des Beaux-Arts et des Sciences.

Dans ses grands traits, le régime scolaire aux Pays-Bas est maintenant constitué; reste à en exposer le fonctionnement plus en détail, spécialement en ce qui concerne les conditions de subventions aux différentes écoles, ainsi que la formation du personnel enseignant, tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire. Ce sera l'objet de prochains articles.

NOS HOMMES D'AFFAIRES COURONNENT LEURS ÉTUDES

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

QUELQUES JOURNAUX ont déjà signalé la récente et remarquable initiative de l'École des Hautes Études commerciales. C'est vraiment un tour de force que ses dirigeants ont accompli; et plusieurs, au courant du plan projeté, ne cachaient pas, avant sa réalisation, leur scepticisme.

Rien d'étonnant: il s'agissait d'éloigner de leurs affaires, durant trois semaines, des hommes auxquels la responsabilité de diriger une vaste entreprise rendait une absence difficile, et de les amener non à des excursions, à une détente, dont l'homme d'affaires a besoin comme tout autre, mais à des études, à des discussions techniques qui exigent une intense concentration de l'esprit.

Quarante et un hommes cependant, tous attachés à des entreprises importantes, ont cédé à l'habile propagande qui les talonnait depuis plusieurs mois. Tous venaient du Québec, mais de vingt-six endroits différents. Tous aussi, sauf deux, étaient canadiens-français. Quant aux sept professeurs, Harvard les avait formés: quatre de langue française, qui enseignent actuellement à l'École des Hautes Études commerciales, et trois venus des États-Unis. Ces derniers — sans qu'on eût exigé d'eux cette qualité — étaient, comme les premiers, des catholiques. Aussi ne furent-ils pas étonnés que chaque jour commençât par la prière.

Mais ce n'est pas une retraite fermée que ce groupe d'hommes venait suivre, ni même une session de formation sociale comme ceux que patronne l'Institut social populaire; c'était, selon le titre donné à cette réunion, des « cours de perfectionnement en administration ». Ces cours s'adressaient à des chefs, à des administrateurs de compagnies, à des dirigeants d'entreprises. L'âge moyen de ces hommes était d'environ quarante ans; leur expérience en affaires, d'une vingtaine d'années; leur salaire annuel, pour la plupart, d'environ \$11,000. Leur compagnie payait leurs frais de séjour, évalués à \$700.

N'était-ce pas une gageure que de tenter d'amener de tels personnages à s'asseoir, comme des écoliers, en face d'une tribune et à écouter pérorer des professeurs durant vingt-quatre jours? Mais c'est ici qu'apparaît l'originalité de cette initiative et la clef de son succès. Cet enseignement se donne sans cours proprement dits. Et si ce mot apparaît dans le titre, c'est plutôt avec son sens général, comme dans cours classique, cours commercial, etc. Une méthode, qui n'aurait pu s'appliquer facilement à des sujets doctrinaux, était toute désignée pour ce travail de perfectionnement proposé à des hommes d'affaires d'âge mûr, occupant d'importantes situations et triés sur le volet.

Les professeurs proposaient des « cas »: trois chaque jour. Chaque « élève » devait les étudier personnellement, de

quatre heures et demie à six heures, la première partie de l'après-midi étant réservée à une détente nécessaire: repos, pêche, excursion... Après le souper, le travail reprenait, de sept heures et demie à onze heures, en commun cette fois, par équipes d'une dizaine de membres. Les opinions diverses s'affrontaient et s'éclaircissaient. Le lendemain matin, sous la direction des professeurs, réunion générale; elle se prolongeait de huit heures à midi: après d'intéressantes discussions, parfois très animées, la solution jaillissait, acceptée de tous.

Tous les assistants ont travaillé ferme; aucun n'a regretté son effort. Au contraire, reconnaissant et enchanté de l'enseignement reçu, chacun est parti avec le désir d'en faire bénéficier, l'an prochain, amis ou compagnons de travail.

A quoi attribuer cette incontestable réussite? A un ensemble de causes dont chacune, plus ou moins importante, n'en constituait pas moins un facteur nécessaire. Énumérons les principales.

Et d'abord, l'endroit où s'écoulèrent ces trois semaines de travail intellectuel. Accompli en pleine ville, dans le bruit et la chaleur, ce travail aurait été pénible. A la campagne, au grand air, dans un site enchanteur des Laurentides, sur les bords d'un lac, il devenait agréable et fécond.

La méthode adoptée, inspirée d'ailleurs des initiatives du même genre aux États-Unis et même dans une université canadienne de langue anglaise, contribua pour une bonne part au succès obtenu. Elle convenait à des hommes d'affaires, munis déjà d'une vaste expérience, et que des cours proprement dits auraient rebutés. L'étude personnelle des divers cas obligeait chacun à un utile travail de réflexion; l'étude en commission aidait à résoudre les difficultés rencontrées; puis, la discussion générale venait rectifier erreurs ou imprécisions et mettre en vive lumière solutions et conclusions désirées.

Notons enfin le rôle majeur de l'équipe dirigeante, et félicitons: les autorités de l'École des Hautes Études commerciales, qui ont conçu, élaboré, mis en œuvre cette initiative de valeur; les professeurs, dont la compétence, la clarté, la cordialité ont conquis l'admiration et la confiance de leurs auditeurs; l'animateur enfin d'une telle entreprise, M. Jean Deschamps, de l'École des H. E. C., qui l'organisa pièce à pièce par un travail incessant, la conduisit avec entrain, mettant au service de tous son savoir-faire et son dévouement.

La première session des « cours de perfectionnement en administration » atteste la vigueur de notre haut enseignement et les vues éclairées de ses dirigeants. La presse non seulement du Canada, mais des États-Unis lui a consacré des articles élogieux. Elle fait honneur à notre groupe ethnique.

La suggestion subliminale

Jules PAQUIN, S. J.

Le P. Paquin, professeur de théologie morale au Scolasticat de l'Immaculée-Conception (Montréal), aborde en théologien un problème nouveau, auquel s'intéressent déjà les publications américaines.

ON A BEAUCOUP PARLÉ, ces derniers temps, d'une nouvelle technique à l'aide de laquelle on pourrait influencer le psychisme humain et, par voie de conséquence, notre activité elle-même. Il s'agit de la suggestion ou perception subliminale; en anglais: *subliminal projection*, *subliminal perception*, ou encore: *hidden persuader*, *hidden sell*. Le magazine *Life* lui a consacré plusieurs pages de son numéro du 31 mars dernier, et *Science et Vie* du mois d'avril rapporte une expérience qui aurait eu lieu ici même, au Canada.

Perception subliminale: l'expression peut paraître savante. Mais la réalité qu'elle exprime intéresse tout le monde, tous ceux du moins qui assistent à des séances de cinéma ou qui regardent des spectacles de télévision.

Voici en quoi consiste le procédé. Pendant que, tranquillement assis, nous regardons les images qui se déroulent sur l'écran, on projette devant nous, à intervalles réguliers et pendant une fraction de seconde, une autre image, qu'à cause de la brièveté même de la projection nous ne pouvons pas voir, mais qui pourtant est perçue et s'inscrit en nous. C'est une perception dont nous ne nous rendons pas compte parce qu'elle s'opère en deçà du seuil (en latin: *limen*) de la conscience: elle est subconsciente.

Perçue et inscrite dans le subconscient, l'image garde son dynamisme: un dynamisme contre lequel nous ne songeons guère à nous défendre, puisque nous ne savons pas que l'image est en nous. On connaît la force suggestive de l'image: c'est tout le principe de l'annonce commerciale. Mais celui qui voit une annonce peut, dans une certaine mesure, se protéger contre elle; il sait qu'on fait le siège de sa volonté, et il peut, s'il le veut, s'opposer à cette violence. Dans la suggestion subliminale, au contraire, la personne ne se rendant pas compte qu'elle est assiégée, ses réactions de défense sont plus faibles.

On a d'abord utilisé cette technique pour stimuler des sentiments, afin que le spectateur participe davantage au spectacle qu'il contemple. Par exemple, si l'image visible est celle d'une femme terrifiée à la vue d'un accident, on projettera simultanément en image invisible une tête de mort; pour une scène de douceur et de paix, des fleurs, un bébé souriant... Les applications sont inépuisables. Comme il fallait s'y attendre, la publicité commerciale a voulu s'emparer d'une technique qui lui est manifestement favorable: si l'image invisible plusieurs fois répétée est une invitation à acheter tel ou tel produit, les spectateurs en seront inconsciemment influencés, et le nombre des ventes ne pourra que s'accroître (*hidden sell*).

De fait, pourtant, malgré un certain nombre d'expériences, l'utilisation pratique de ce procédé n'est pas, heureusement, très répandue. Le public et même des organismes officiels ont vite réagi. Il n'est personne, en effet, qui ne voie à quels abus peut conduire cette technique, si elle n'est

pas soumise à une sévère réglementation. N'importe quel propagandiste pourrait multiplier les *slogans* les plus subversifs; n'importe quel marchand pourrait annoncer des articles destinés à un usage immoral. Sans aller jusque là, n'y a-t-il pas quelque chose qui répugne à la dignité humaine dans le fait de pénétrer ainsi par effraction dans le psychisme et de l'influencer à son insu?

Une question préliminaire est évidemment celle de l'efficacité même de la technique. Il ne paraît pas possible d'affirmer qu'une volonté absolument réfractaire à telle ou telle suggestion puisse être vaincue par le dynamisme d'une image inconsciente, fruit d'une perception subliminale, surtout si ce dynamisme est en opposition avec l'ensemble du psychisme. Mais sans avoir une force déterminante, la suggestion garde une puissance d'impulsion qu'on ne saurait raisonnablement nier. Sans doute, quelques-unes des expériences déjà faites peuvent tempérer l'enthousiasme de ceux qui attribuaient à la suggestion subliminale une efficacité presque infaillible; d'autre part, — ce qui semble bien aussi confirmé par les expériences, — comment ne pas lui reconnaître une certaine influence, conformément à ce qu'on sait par ailleurs du dynamisme de la suggestion?

*

Reste alors à porter un jugement moral. Est-il licite d'agir ainsi sur le subconscient, avec ou sans le consentement de l'intéressé? De son côté, le spectateur qui sait devoir être ainsi influencé a-t-il le droit d'accepter une suggestion dont il ignore la nature?

Il faut condamner comme immorale l'utilisation de la suggestion subliminale sans le consentement de ceux à qui elle est destinée. C'est une intrusion, une violation d'un droit sacré. Notre vie psychique est un bien précieux entre tous, et nous avons le droit d'exiger du prochain qu'il ne cherche pas à l'influencer sans notre consentement, surtout lorsque cette influence est telle que nous ne pouvons pas y résister consciemment. La technique, qui est au service de l'homme, ne saurait être employée contre les valeurs humaines.

Si le spectateur est averti qu'un spectacle de télévision comporte une suggestion subliminale et s'il consent à la recevoir, on ne peut plus alors parler d'intrusion. Encore faut-il qu'il ne soit pas positivement trompé sur le caractère général de cette suggestion, car son consentement n'a de valeur que s'il est suffisamment éclairé. Et il est à peine nécessaire d'ajouter qu'avec ou sans le consentement des intéressés, la suggestion ne doit rien contenir en elle-même d'immoral.

Même avec le consentement de l'intéressé et même si l'objet de la suggestion est bon ou indifférent, on doit éviter qu'à force d'instance l'influence ne devienne tellement indue que, sans détruire le libre arbitre, elle active tout de même démesurément une tendance. Ce qui caractérise l'équilibre de l'homme, c'est de pouvoir décider de ses actions sans y être trop entraîné par une impulsion aveugle. Le cas de l'hypnotisme peut ici nous éclairer. Même si l'hypnotiseur obtient le consentement de l'intéressé et même s'il ne suggère que des choses honnêtes, il ne peut cependant pas, sans raison proportionnée, priver quelqu'un de son activité consciente et libre. Dans la perception subliminale, l'acte posé sous l'influence de la suggestion inconsciente pourra bien être lui-même conscient, contrairement à ce qui se passe dans l'hypnotisme; mais s'il est dû à une ten-

dance démesurément activée, il perd d'autant son caractère d'acte humain.

Que si on envisage le problème en le situant non pas sur le plan individuel, mais sur le plan général de la société, il est certain qu'une réglementation s'impose de la part de l'État ou d'organismes compétents, afin que cette *manipulation des masses* ne soit pas contraire au bien commun: ce qui comprend l'interdiction non seulement de toute propagande subversive et immorale, comme nous l'avons mentionné plus haut, mais aussi de toute atteinte à la dignité humaine.

Pour sa part, le spectateur ne peut pas s'abandonner sans plus à n'importe quelle suggestion. Il lui faut des garanties suffisantes sur la qualité morale de l'influence qu'on veut exercer sur lui, compte tenu de la valeur générale de sa propre vie morale comme antidote à une pression peut-être délétère, compte tenu aussi de la nature même de la suggestion et de sa fréquence. De même que nous ne pouvons pas lire des livres ni fréquenter des cours ou des conférences qui mettent en péril notre foi ou qui sont de nature à corrompre les mœurs, ainsi, et pour la même raison, nous n'aurions pas le droit de nous exposer à ce genre

d'influence qu'est la suggestion subliminale si celle-ci créait un danger de perversion pour nos croyances ou notre conduite.

Conformément aussi à ce que nous avons dit plus haut, le spectateur, même dans l'hypothèse de suggestions qui ne sont pas elles-mêmes immorales, ne pourrait pas sans raison se soumettre à une influence tellement forte qu'elle activerait au delà de toute mesure des tendances aveugles.

*

En somme, on ne connaît pas encore parfaitement l'efficacité de la suggestion subliminale, dont l'influence est peut-être bien moindre qu'on l'avait d'abord cru, mais dont les possibilités n'ont peut-être pas non plus été complètement explorées. On ne sait pas davantage quelle utilisation concrète on en fera, dans quelle mesure la télévision et le cinéma y recourront, quelle réglementation on lui imposera. Mais si le cas de conscience se pose, c'est à la lumière des principes énoncés ici qu'il faudra le résoudre, en ayant soin de mettre les valeurs humaines et morales au-dessus de la gloire des réalisations techniques et de l'intérêt pécuniaire qu'on peut trouver à celles-ci.



Rome et les écoles mixtes

Aux Pays-Bas, des catholiques ont mal accueilli l'instruction donnée récemment par la Sacrée Congrégation des Religieux au sujet de la mixité dans les écoles secondaires (voir les *Informations catholiques internationales*, 1^{er} avril 1958). Certains journaux ont des mots durs à l'endroit du Vatican: ils lui reprochent d'être mal informé et de ne pas fournir les explications que réclame la mise en œuvre de ses ordres et conseils. Il faut savoir qu'aux Pays-Bas le gouvernement subventionne une école, catholique ou protestante, dès qu'elle a un nombre suffisant d'élèves et que, parmi les écoles catholiques, plusieurs sont mixtes depuis longtemps (lire l'article de Mgr de Coul, p. 212). Cela ferait-il difficulté? Il ne semble pas, si on prend la peine d'étudier le document romain.

1. Rome a consulté les nonces apostoliques des pays que la question intéresse; des délégués de plusieurs autres congrégations romaines (en particulier, de la S. C. de la Propagande et de la S. C. des Séminaires et Universités) ont participé à la discussion du problème; en mars 1957, on présenta au Saint Père le résultat de leurs entretiens; c'est seulement un an plus tard (24-27 février 1958) que le texte de l'instruction parut dans les *Acta Apostolicae Sedis*. Rome aurait-elle agi précipitamment?

2. L'instruction, divisée en trois parties, expose d'abord brièvement les principes qui justifient l'attitude romaine en matière de coéducation. Puis, elle signale que le Pape encourage plutôt la méthode appelée *coinstitution*: « un seul établissement... composé de deux écoles séparées pour les garçons et pour les filles, soumises à une seule direction, ayant

une bibliothèque commune et des installations communes pour la pratique des sciences naturelles, où les garçons et les filles sont admis séparément, à des heures différentes ». Quand cette coinstitution n'est pas possible, il faut que les ordinaires des lieux édictent des règles à suivre et que, par des rapports quinquennaux, on informe le Saint-Siège des méthodes employées. Enfin, pour aider à la solution des cas particuliers, l'instruction énumère quelques précautions à observer. Voici les principales: a) il n'y aura pas d'internats mixtes; b) chaque école doit avoir un préfet spirituel; c) on ne pratiquera pas de jeux et de sports mixtes; d) garçons et filles seront séparés: dans les classes mêmes, aux entrées et sorties, aux vestiaires et autres commodités, dans certains cours de biologie, d'anthropologie et de psychologie appliqués à chaque sexe; e) les réunions sociales qu'entraîne la mixité scolaire seront dûment surveillées et empreintes de la modération, de la modestie qui conviennent à des chrétiens. Tout cela est si raisonnable qu'on se demande en quoi il y aurait lieu de récriminer.

3. Les Néerlandais croient découvrir « une expression d'italianisme » dans l'instruction vaticane. Soupçon déplacé, même si « les étrangers et spécialement ceux des pays du Sud ont l'habitude de se montrer surpris des libres relations qui existent entre les sexes aux Pays-Bas » (*Inf. cath. intern.*, 1^{er} avril 1958, p. 12). Dans son exposé de principes, l'instruction reconnaît, mieux que personne, les avantages possibles de la coéducation. Elle cite, il est vrai, l'encyclique *Divini illius Magistri*, de Pie XI, qui désapprouve la coéducation comme une « méthode fondée... sur un naturalisme négateur du péché originel », favorisant « la promiscuité et le nivellement égalitaire »; mais c'est pour noter que cette sévérité n'atteint pas les écoles mixtes bien organisées par les catholiques. Bref, l'instruction s'appuie sur « la manière dont se pratique généralement ce genre d'éducation » et sur « les dangers qui en résultent pour les mœurs, surtout au moment de la puberté », dangers qui « dépassent de loin, sans aucun doute, les avantages qu'ils peuvent présenter ». Ce qui se passe dans les pays scandinaves, pays du Nord, si je ne me trompe, devrait incliner à une interprétation favorable du texte de la S. C. des Religieux. Si l'on veut s'édifier sur la conduite de la jeunesse américaine, qu'on lise l'article du

Dr Goodrich C. Schauffler (« Today it could be *your* daughter ») dans le *Ladies' Home Journal* (janvier 1958). Au reste, on n'a pas encore démontré que la congrégation romaine ait tort d'écrire: « La coéducation proprement dite ne peut, d'une façon générale, être approuvée en soi » dans les établissements secondaires (il ne s'agit ni des universités ni des écoles élémentaires).

4. Pour résoudre ce problème, qui demeure, qu'on le veuille ou non, théorique et pratique partout, au Nord comme au Sud, aux Pays-Bas comme en Italie, il faut tenir compte à la fois de la psychologie de l'adolescence et de l'atmosphère créée autour de l'idéal masculin et féminin par le milieu social dans lequel s'organise l'école secondaire. Or, du point de vue théorique, y a-t-il un seul auteur, même chez les catholiques, qui ait publié une psychologie de l'adolescence suffisamment complète et juste pour qu'on en tire des conclusions décisives en faveur de la coéducation au niveau secondaire? Y a-t-il un seul psychologue qui, sur la question de la chasteté à l'âge d'adolescence, propose une doctrine cohérente, où s'harmonisent le dynamisme positif de l'adolescence et le devoir d'intégrité morale? Psychologues et médecins, même catholiques, écrivent encore là-dessus des énormités, malgré une déclaration formelle de Pie XII, qui remonte au 23 mars 1952. Très peu conçoivent selon l'idéal chrétien la vocation masculine à la paternité, la vocation féminine à la maternité; lorsqu'ils reconnaissent les aspirations sociales de l'adolescence, c'est presque toujours au détriment des exigences de la chasteté. Quant au point de vue pratique, il suffit de constater avec quelle frénésie, au Nord comme au Sud, le monde des « adultes » est obsédé sexuellement pour comprendre que la mixité scolaire, à l'âge d'adolescence, où les jeunes tendent de tout leur élan vital à s'intégrer dans la société de leurs aînés, ne puisse *actuellement* être recommandée.

C'est pourquoi, avant de mettre en doute la sagesse de l'instruction romaine, il faudrait être sûr a) de connaître parfaitement l'adolescence, b) d'offrir aux adolescents un milieu social qui réponde à leurs meilleures ambitions et à leur besoin de modèles exaltants. C'est, du nord au sud de la chrétienté, loin d'être le cas.

J. D'ANJOU.

Journées de l'O. C. I. C., à Paris

Les Journées internationales d'Études de l'Office catholique international du Cinéma (O. C. I. C.) viennent d'avoir lieu à Paris, du 16 au 19 juin; elles réunissaient les délégués de vingt-sept nations; le Canada y fut officiellement représenté par le directeur de son Centre national, M. l'abbé Lucien Labelle.

Ces Journées prirent cette année un relief particulier. Elles furent présidées par S. Ém. le cardinal Feltin lui-même, avec la participation de la Commission pontificale pour le Cinéma, la Radio et la Télévision, représentée par son propre secrétaire exécutif, Mgr Galletto. A leur occasion, Mgr Dell'Acqua, substitut à la Secrétairerie d'État, envoya, avec les paternels encouragements du Souverain Pontife, un message réconfortant et opportun qui signale l'intérêt considérablement accru du thème des travaux: la promotion des bons films dans le grand public. Mais cette réunion de l'O. C. I. C. avait surtout l'avantage de bénéficier des enseignements de l'encyclique *Miranda prorsus* sur les techniques modernes de diffusion; situation privilégiée certes, puisque les directives sont « claires, précises et fermes » (Mgr Dell'Acqua), mais condition créant aussi des devoirs nouveaux, puisque le Pape invitait à l'action.

L'action que les Journées de Paris avaient mission de concerter: la promotion des bons films, s'insérait normale-

ment dans une continuité de la recherche qui confère une grande valeur aux discussions de l'O. C. I. C. L'an dernier, à La Havane, nous étudions — car j'étais présent — l'influence des groupements de culture cinématographique, comme les ciné-clubs; cette année, on posait le problème du grand public.

Question d'importance, remarquait Mgr Dell'Acqua, car, pour assurer le succès d'un film moralement sain et donc pour encourager les producteurs dans cette voie, il ne suffit pas que ce film soit apprécié d'une élite; il faut que l'opinion se déclare en sa faveur et qu'il soit goûté des foules qui chaque jour se pressent dans les salles de cinéma.

Qui n'a été frappé par cette affirmation de Pie XII, dans *Miranda prorsus*, que ce sont les spectateurs « qui, avec chaque billet d'entrée comme avec un bulletin de vote, font un choix entre le bon et le mauvais cinéma »?

Les travaux ont donc porté sur la possibilité d'accueil aux films qui sont, d'après Pie XII, « une nourriture intellectuelle et une école de formation spirituelle et morale » (P. Ém. Flipo, S. J., de Paris), sur la collaboration avec les professionnels (M. W. Nogge, de Cologne) et enfin sur l'efficacité et les méthodes de l'action en faveur du bon film (M. R. de Lafuente, de Buenos-Aires). « Trop souvent, faisait opportunément remarquer, au cours d'une conférence de presse donnée durant les Journées, S. Exc. Mgr Stourm, président de la Commission épiscopale de France sur le cinéma, trop souvent l'on ne retient de l'action de l'Église sur le cinéma que le travail de classification morale des films, mécanisme nécessaire d'information et de protection, alors qu'en réalité cette action est loin d'être aussi limitée, bien plus, qu'elle est d'abord et avant tout nettement positive. »

Faute de pouvoir rendre compte de la teneur et de l'orientation des travaux présentés, des carrefours ou forums de discussion organisés selon la langue, et des séances plénières où les groupes soumièrent leurs rapports, qu'il suffise de citer, dans leur texte officiel, quelques-unes des conclusions auxquelles sont arrivés les participants:

1° Ils invitent... le public catholique à adopter une attitude résolument positive en face du cinéma et, tout en observant les consignes d'abstention ou de prudente réserve qui leur sont données par leur Centre national, à aider les bons films par tous les moyens en leur pouvoir, et en particulier par leur présence dans les salles qui les programment;

2° Ils invitent également les pouvoirs publics, les auteurs, les producteurs, les distributeurs et les publicitaires à faciliter, à cet égard, la tâche des exploitants, en tenant compte des exigences morales et culturelles d'un vaste public, trop souvent détourné du vrai cinéma par les excès et les abus de certaines productions;

3° Ils souhaitent que les critiques, particulièrement les chrétiens, justement préoccupés par l'aspect esthétique d'une œuvre, ne renversent pas pour autant la hiérarchie des valeurs, et n'omettent jamais de mettre l'accent sur le point de vue moral, en se souvenant que le cinéma doit être digne de l'homme.

Deux impressions majeures me paraissent se dégager de cet immense effort de mise en commun international:

a) Le témoignage, partout implicite et parfois explicite, de confiance dans les réactions saines du grand public. « Plus qu'on n'affecte de le croire, celui-ci est capable de soutenir de sa faveur des films de tous genres qui, par leur beauté et la noblesse de leur présentation, sont de nature à exercer une influence vraiment éducative », écrivait Mgr Dell'Acqua.

b) Le souci constant d'allier l'intérêt et la valeur artistique des films à leur valeur morale et spirituelle.

Rien ne paraît aussi chrétien que cette foi dans l'homme et dans ses possibilités d'éducation et de croissance jusqu'à la taille du Christ; rien ne paraît aussi chrétien que ce respect de la plénitude créée et de l'équilibre de ses éléments, respect qui peut devenir une volonté de rétablissement.

Aussi ces récentes Journées de l'O. C. I. C., qui ont voulu faire remplir au septième art sa haute mission humaine et spirituelle, font-elles honneur à l'Église qui, d'après le rapport du secrétaire général aux Relations extérieures, M. André Ruszkowski, « intègre de plus en plus résolument les techniques actuelles de diffusion dans son enseignement et dans son apostolat ».

J. COUSINEAU.

Mgr Knox ou la vérité de la charité

Le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Harold Macmillan, s'est joint à d'autres personnalités pour demander que soit honorée la mémoire de Mgr Ronald A. Knox. On suggère la fondation d'une chaire d'études bibliques ou d'études classiques à *Trinity College*, où Mgr Knox était *fellow*, avant sa conversion en 1917, et *fellow* honoraire, de 1941 à 1957, année de sa mort. « C'est notre sentiment, dit la pétition, que Mgr Knox comptait des amis parmi toutes les confessions religieuses, et que ce mémorial devrait être un hommage interconfessionnel. »

Il y a là une leçon qui mérite un instant de réflexion. Personne, croyons-nous, n'osera insinuer que Mgr Knox, dans son désir de se faire tout à tous, ait même donné l'impression d'une certaine mollesse doctrinale. Il avait la tête dure et le cœur tendre, et non la tête tendre et le cœur dur. On trouvera donc, dans les nombreuses pages qu'il a écrites, des jugements très sévères sur le libéralisme doctrinal; on n'y trouvera pas de manquements à la charité, car la charité était, à ses yeux, et justement, la forme la plus haute du respect de la vérité chrétienne. Aux prêtres à qui il prêchait une retraite, il disait un jour: « C'est une excellente chose que d'être en bons termes avec nos voisins les protestants, mais il ne faut jamais leur donner l'impression que toutes les religions sont également bonnes, et que le prêtre catholique est, après tout, un brave type, lorsqu'on le connaît. »

Aux prêtres, — aux plus éloquents, — il donnait aussi ce conseil: « Ce que vous venez de dire est absolument exact, mais il y avait bien d'autres moyens de dire la même chose: vous avez choisi la moins bonne, et la plus capable de causer du tort. » Et encore: « Heureux le prêtre qui, sur son lit de mort; heureux le prêtre qui, au jour du jugement, pourra se dire que jamais aucune parole amère de sa part n'a endurci le pécheur dans ses voies mauvaises, ou plongé l'âme inquiète dans une plus profonde angoisse spirituelle. »

Toute vérité n'est pas bonne à dire, surtout de n'importe quelle façon, une seule exceptée: « Aimez-vous les uns les autres comme moi je vous ai aimés. » Le fait que des hommes de credo différents veulent honorer, à Oxford même, ce frère de saint Thomas More que fut Mgr Ronald Knox montre non seulement qu'il y a dans tout véritable humanisme un parfum de rare qualité, mais que le véritable esprit de tolérance est raciné, profond, dans la plus sévère intolérance dogmatique, à savoir: la vérité de la charité.

L. D'APOLLONIA.

Le congrès des instituteurs

La Corporation des Instituteurs et des Institutrices catholiques de la province de Québec a tenu son congrès annuel à Saint-Jean, au début de juillet. Congrès sérieux et substantiel. Nous aimerions souligner deux des problèmes dont on a saisi les délégués.

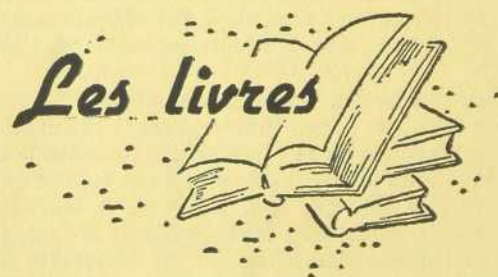
D'abord, le droit à l'arbitrage pour les instituteurs et les institutrices des centres ruraux. C'est en 1946 que la « Loi pour assurer le progrès de l'éducation » leur a enlevé ce droit. Devant les problèmes qui se posaient alors dans les milieux

ruraux, les législateurs optèrent pour une solution qui n'atteignait d'aucune façon le fond de ces problèmes. La vraie solution aurait été de fournir aux commissions scolaires les moyens de donner de meilleurs salaires au personnel enseignant, car cette question des salaires constituait bien le nœud principal des difficultés. L'article 25 de la loi de 1946 — le même article qui supprimait le droit à l'arbitrage — obligeait les commissaires d'écoles des municipalités rurales à payer au personnel enseignant un salaire annuel d'au moins \$600 et prévoyait, pour le paiement de ces salaires, des octrois tirés du fonds d'éducation dans une proportion qui ne devait pas dépasser soixante-quinze pour cent. Si les dispositions relatives aux salaires étaient en fait un progrès, il n'est pas besoin de réfléchir longuement pour conclure que ces dispositions restaient timides. Le congrès de Saint-Jean a adopté une résolution bien élaborée sur le droit à l'arbitrage. Cette résolution est opportune.

L'autre problème qu'il est bon de mettre en évidence, c'est celui des conventions diocésaines. Cette question a suscité beaucoup de remous ces dernières semaines. D'une part, les autorités supérieures du département de l'Instruction publique ont mis en garde les commissions scolaires contre ce genre de conventions, qui ne tiendraient pas assez compte de leurs capacités financières respectives. D'autre part, les officiers de la Corporation des Instituteurs et des Institutrices ont défendu avec énergie les conventions diocésaines, qui simplifient les négociations, règlent la question des salaires pour une région déterminée et contribuent à établir des relations harmonieuses entre les commissaires d'écoles et le personnel enseignant. On admettra que ces avantages sont précieux. Sans doute, les commissions scolaires n'ont pas toutes les mêmes ressources financières; mais il est possible de donner à chacune les moyens de subvenir efficacement aux besoins de l'éducation. Les congrès de la Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec ont étudié tous les aspects des problèmes financiers que rencontrent les commissaires d'écoles. Et la Commission Tremblay a fait, elle aussi, des suggestions concrètes. En s'inspirant de cette double orientation, il sera facile de sauvegarder la formule des conventions collectives diocésaines.

Le congrès de Saint-Jean a manifesté la vitalité croissante de la Corporation des Instituteurs et des Institutrices. C'est un fait qui ne peut laisser personne indifférent.

A. PLANTE.



Henry DUPUY-MAZUEL: *Lourdes, l'Église et la Science. Le document du centenaire.* Avec la collaboration de l'abbé René Laurentin et du Dr Jean Lhermitte. Photographies d'Henry Touléron. — Paris (22, rue Huyghens), Albin Michel, 1958, 96 pp., 18 cm.

CET ALBUM de poche, qui contient à chaque page une photo brièvement commentée en quatre langues (français, anglais, allemand, italien) de manière à former un récit, mérite l'éloge qu'en a fait S. Exc. Mgr Théas, évêque de Lourdes: « Art, simplicité, poésie, vérité, émotion, tout y est. » A la portée du

peuple, ce « document du centenaire » des apparitions, dont le sérieux est garanti par la compétence de ses collaborateurs, devrait trouver faveur auprès de toutes les familles catholiques.

J. D'A.

Abbé René LAURENTIN: **Sens de Lourdes.** — Paris (10, rue Cassette), Editions Lethielleux, 1958, 144 pp., 18.5 cm. Prix: 480 fr.

LOURDES est un champ d'étude et de méditation où l'on trouve toujours à glaner. Le présent essai vise, par un examen critique des faits, à « dégager l'essentiel »: le sens intime de Lourdes, les « intentions qui ont motivé la visite de la Vierge à Massabielle ». De là trois parties. La première offre les données historiques rigoureusement triées, situées dans le temps, débarrassées des incertitudes et broderies littéraires. Vient ensuite l'examen de l'unique témoin des apparitions et intentions de la Vierge: valeur et saveur du témoignage de Bernadette. La suite tend à déchiffrer le sens du message qui nous a été transmis de façon si forte, si pure. Réduit à sa plus simple expression, le message de Lourdes pourrait être formulé ainsi: la Vierge sans péché vient au secours des pécheurs. A cet effet, elle propose trois moyens qui nous ramènent à l'Évangile: la source d'eau vive, la prière et la pénitence. Les méthodes de Lourdes sont celles du Christ et de l'Évangile. Pour finir: un texte critique des paroles de la Vierge à Bernadette, une synthèse des six autographes de la voyante sur les apparitions, un index onomastique, un répertoire analytique. Livre sérieux et intéressant.

Sœur SAINTE-THÉRÈSE-DU-DIVIN-CŒUR.

École Saint-Antoin,
Montréal.

Mgr Ottavio MUSUMECI: **A Syracuse, la Madone a pleuré.** Traduit de l'italien par Jean Delaire-Orsaire, C. S. Sp. — Mulhouse (Porte du Miroir), Éditions Salvator, 1956, 216 pp., 21 cm. Prix: 690 fr.

DOCUMENTATION riche qui situe d'abord le fait lui-même et présente l'histoire détaillée de la petite image qui « a suscité une curiosité mondiale ». Dans la modeste maison de la famille Iannuso, rue des Jardins-de-Saint-Georges, à Syracuse, en Sicile, les 29, 30 et 31 août et le 1^{er} septembre 1953, une pauvre statuette de la Vierge Marie a versé des larmes. Des témoins, par « milliers », ont vu « pleurer ce visage ». Des déclarations graves et autorisées certifient que « le liquide émis par les yeux de la *Madonnina* a une composition analogue à celle des larmes humaines ». On a pris des photos pendant que la Vierge pleurait; on a fait des études scientifiques « sur le phénomène passionnant du versement de pleurs par le moulage de plâtre représentant la Madone », et « il semble que la science est incapable d'expliquer ce phénomène par les lois naturelles ». Pourquoi la Madone a-t-elle pleuré? Parce que « les hommes n'ont écouté ni le message de Lourdes, ni celui de Fatima: prière, pénitence, conversion, réparation ». Quand une mère a parlé en vain à ses enfants, qui « n'écoutent ni ses exhortations, ni ses avertissements, ni ses menaces, que lui reste-t-il à faire sinon de pleurer? » Il est en notre pouvoir « de consoler ses peines, d'essuyer ses larmes ». La méditation de ce livre nous y aidera.

Sœur SAINTE-THÉRÈSE-DU-DIVIN-CŒUR.

École Saint-Antoin,
Montréal.

Auguste NICOLAS et Raphaël PÉLOQUIN, S. J.: **La Mère du christianisme.** Aperçus uniques tirés de l'ouvrage d'Auguste Nicolas sur la Vierge Marie. Choix des textes par Raphaël Péloquin, S. J. — Montréal (1885 est, rue Rachel), La Fondation mariale de l'Immaculée, 1957, 113 pp., 18.5 cm. Prix: \$1.

MERVEILLEUX choix de textes qui exaltent Marie comme « Mère de Dieu et Mère des hommes ». Marie est « Reine et Mère de l'Église » parce que « la première elle a été l'Église au pied de la croix et dans tout le cours de la vie de son divin Fils; parce que la première elle en a gardé et repassé dans son cœur tous les mystères; la première elle a été le ministre de ses grâces spirituelles et temporelles; la première elle a enfanté les chrétiens, l'Église même, qui ne fait que réaliser dans le cours des siècles l'œuvre de sa maternité, et qui la couronne des étoiles de l'Apostolat » (pp. 71-72). Le volume évoque d'abord

les grandes phases de la vie de Marie, depuis sa conception jusqu'à son assomption; puis, il célèbre Marie comme Mère des hommes. Ces pages splendides, d'où se dégage une ferveur d'admiration et d'amour singulièrement communicative, devraient presser ceux qui les liront à prendre contact avec l'œuvre complète de Nicolas, ce laïc qui trouva tant de joie à étudier et à exposer les grandeurs de la Mère de Dieu.

Sœur SAINTE-THÉRÈSE-DU-DIVIN-CŒUR.

École Saint-Antoin,
Montréal.

Marie-Humbert VICAIRE, O. P.: **Saint Dominique.** Illustré de 159 photos de Léonard Von Matt. — Bruges (22, Quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1957, 247 pp., 24 cm. Prix: 240 fr. b.

LA PRÉSENTATION de cet ouvrage est d'une haute valeur artistique. Chaque photo met en pleine lumière un coin du pays où saint Dominique a vécu. L'Espagne, terre chargée d'histoire, nous apparaît dans toute sa grandeur. Chaque monument raconte à lui seul un passé riche des vertus et du travail des ancêtres. C'est à cette école que Dominique apprit « l'irremplaçable leçon de la grandeur d'âme et de la fierté chrétienne ». C'est là que tôt il comprit « le besoin urgent des âmes ». Au cœur de l'image, on découvre le façonnement de l'âme d'un saint; on peut le suivre pas à pas dans ses courses apostoliques à travers l'Europe. Toute son œuvre nous dit qu'il fut l'homme d'une idée lentement mise au point, dont la réalisation se révéla d'une efficacité peu commune lorsque l'heure vint d'agir. En mourant, il « légua à l'Église un ordre apostolique articulé sur les universités de Paris et de Bologne, puissamment appuyé à Rome par le pape ». De saint Dominique on trouve en ces pages toute la « personnalité discrète... (qui) ne se dévoile que lentement, dans une montée de lumière où le plein jour coïncide avec le passage à l'éternité ».

Sœur SAINTE-THÉRÈSE-DU-DIVIN-CŒUR.

École Saint-Antoin,
Montréal.

Henry PANNEEL: **Les Fioretti du Curé d'Ars.** — Paris (5, rue Bayard), Bonne Presse, 1957, 222 pp., 19 cm.

LE TITRE de ce beau livre paraît trop modeste. C'est une vraie biographie qu'offre l'A. Ses courts chapitres dramatisent sans excès, sauf peut-être dans l'application à reproduire le parler local (auquel, cependant, se reconnaîtront avec plaisir les lecteurs canadiens), les événements principaux d'une vie fertile en incidents. En trois étapes, l'A. raconte, avec une verve qui court et dans un style qui pétillie, la préparation au sacerdoce de « Jean-Marie-Baptiste Vianney », puis le ministère de « M. l'abbé Vianney », ses aventures, ses originalités et ses croix, enfin les dernières années pendant lesquelles « le saint Curé d'Ars » devient le personnage le plus en vue de son pays. Tous se plairont à lire ce récit qui édifie et captive à la fois.

Joseph D'ANJOU.

Hippolyte HONORÉ: **Cinq minutes avec le mystère d'Ars.** — Paris (79, rue de Gentilly), Éditions Spes, 1957, 127 pp., 19 cm. Prix: 285 fr.

VINGT-SIX méditations, courtes, mais combien savoureuses! Centrées sur la figure extraordinaire de saint Jean-Marie Vianney, écrites avec des mots qui parlent au laïc d'aujourd'hui, dans un style et sur un ton accessibles au grand nombre, elles suscitent, en même temps que d'utiles réflexions et retours sur soi-même, l'admiration pour l'humble prêtre que l'Église a donné comme patron à tous les curés. « Un seul chapitre par jour », suggère l'A. Le lecteur devra se raisonner pour déposer le livre; pour ne pas le reprendre une heure plus tard. Voici quelques titres de chapitres: « Un doigt pointé vers le ciel; Tout entier à son affaire; Celui qui ne cachait pas Dieu; Portedrapeau nécessaire et terrible; La déroute du raisonnement; Patron des surmenés, priez pour nous ».

Béatrice CLÉMENT.

Boucherville, Qué.

Réginald-M. DUMAS, O. P.: **Saint Hyacinthe, apôtre du Nord.** — Montréal (5375, av. Notre-Dame-de-Grâce), Éditions du Lévrier, 1957, 80 pp., 19 cm. Prix: \$0.50.

BROCHURE abondamment illustrée en l'honneur de l'apôtre polonais, saint Hyacinthe. On sait trop peu de choses de ce grand saint qui évangélisa la Pologne au XIII^e siècle; 1957 rappelle

le sept centième anniversaire de sa naissance au ciel. Cette brochure contribuera à le faire mieux connaître, lui ainsi que ses confrères dans la vie religieuse, les Frères Prêcheurs, établis précisément dans la ville québécoise de Saint-Hyacinthe depuis près d'un siècle.

R. A.

Saint AUGUSTIN: *Confessions*. Traduction de G. Combès. Introduction doctrinale du P. Fulber Cayré, A. A. — Paris (10, rue Cassette), Editions Lethielleux, 1957, xx-491 pp., 16 cm. Prix: 780 fr.

PEU DE LIVRES ont moins vieilli que les *Confessions* de saint Augustin. Leur auteur demeurera toujours un moderne tant par l'émotion dramatique de ses aveux que par l'art avec lequel il sait leur donner une portée universelle. Ce qui, chez un autre, serait glose de rhéteur ou digression philosophique prend ici un accent que reconnaît toute âme capable de s'interroger sur ses fautes, ses doutes, ses aspirations et sa joie de recevoir la grâce et la vérité. Le mérite de la présente édition tient en ceci: précision et naturel de la traduction, solidité de l'introduction, application à fournir les références aux textes cités par Augustin, division intérieure du récit qui en articule la marche et en dégage la pensée, enfin tables (générale et analytique) qui permettent une consultation rapide de ce chef-d'œuvre. Le format de poche convient à ce livre qui peut et doit devenir pour plusieurs un ami de tous les jours.

Joseph D'ANJOU.

Saint AUGUSTIN: *Sermons sur saint Jean*. Textes choisis, préfacés et présentés par Maurice Pontet, S. J. Coll. « Les écrits des saints ». — Namur (33, rue Émile-Cuvelier), Editions du Soleil levant, 1958, 183 pp., 17,5 cm. Prix: 510 fr.

LES MÉRITES de cette récente collection s'affirment encore par ce recueil de textes pris dans les sermons de saint Augustin sur le IV^e évangile. Typographie très propre, format commode, surtout choix judicieux d'extraits, que précède une solide étude d'ensemble (ou préface) et qu'accompagnent de brèves notes explicatives. Ici, la préface captive: le P. Pontet y fait revivre le public mobile, bigarré, chatouilleux qu'affronte Augustin; les circonstances historiques dont l'écho vibre dans ses sermons; la méthode à la fois familière et savante de l'évêque; surtout le contenu des leçons doctrinales et pratiques que lui inspire le livre de saint Jean. Qui connaît l'évolution de la pensée d'Augustin comprend qu'il insiste sur la spiritualité de Dieu, sur la réalité charnelle de l'incarnation, sur l'amour divin, dont les traits les plus frappants pour nous sont la souveraine exigence et l'infinie miséricorde, la première nous détournant du péché, la seconde favorisant notre repentir. On appréciera l'intelligence du choix opéré en lisant les extraits des sermons II (pp. 42, 47; sur Jean Baptiste), XXIII (72: sur la spiritualité de Dieu), XXVII (128-141: sur l'Eucharistie). A la fin, un sommaire détaillé permet de retrouver facilement les passages à relire et à méditer.

Joseph D'ANJOU.

Othmar PERLER: *Le Pèlerin de la Cité de Dieu*. *Initiation à la spiritualité de saint Augustin*. Traduction de R.-L. Oechslin, revue par l'auteur. — Paris (5, rue Bayard), Bonne Presse, 1957, 191 pp., 17,5 cm.

SIMPLE, clair et compétent, ce résumé de la spiritualité de saint Augustin fera du bien à qui voudra, clerc ou laïc, le relire. L'A. vise à la concision; la clarté n'y perd rien, mais elle réclame attention, même si l'A. prend soin, comme il convenait, de marquer le lien qui unit la doctrine écrite du saint docteur à la pratique par laquelle il l'a illustrée. L'ordre des chapitres s'inspire de cet échange entre la vie et la pensée d'Augustin. Après le « tourment divin » de l'insatisfaction et de la quête de Dieu, vient la théorie des « deux états de vie »: action et contemplation. Puis, pour vaincre la « tyrannie de la concupiscence », toujours active même après la conversion, il y a « l'attirance de l'amour », qui séduit, fortifie et, par « la grâce victorieuse », introduit dans « le grand mystère », celui de l'unité du Corps mystique de Jésus-Christ. L'Eucharistie, « sacrement de l'unité », rassemble dans le Christ tous les fidèles de l'Église, qui devient « l'image de la Trinité ». La participation à la vie trinitaire assure « la paix dans la Cité de Dieu ». On le voit, ce résumé emprunte à toute l'œuvre augustinienne, œuvre toujours actuelle et populaire (p. 162), parce qu'elle ne quitte jamais les sources,

l'Évangile et saint Paul, et qu'elle rayonne d'un cœur qui l'a vécue avant de l'enseigner.

Joseph D'ANJOU.

Abbé Jean STEINMANN: *Saint Jean Baptiste et la spiritualité du désert*. Coll. « Maîtres spirituels ». — Paris (27, rue Jacob), Editions du Seuil, 1956, 192 pp., 18 cm. Prix: 300 fr.

UNE CHÈVRE égarée, un berger qui parcourt la montagne à la recherche de sa bête: incident banal aux conséquences inattendues. Les livres (rouleaux de papyrus ou de cuivre dont quelques-uns datent du II^e siècle avant Jésus-Christ) découverts dans les grottes de Qumran, en 1947, apportent des précisions sur la communauté essénienne et éclairent d'un jour nouveau le personnage assez mystérieux de notre patron national. Tout ce qu'on sait de la vie de saint Jean, de sa prédication, de son rite baptismal semble indiquer que sa jeunesse « dans les déserts » s'est déroulée au monastère des esséniens, au bord de la mer Morte. Le dernier, le plus grand des prophètes, lien entre le judaïsme et le christianisme, le fils de Zacharie avait rompu avec la tradition sacerdotale de sa famille. On s'expliquait mal la source de sa doctrine et de son enseignement. On comprend mieux lorsqu'on situe le Baptiste dans l'ambiance, enfin reconstituée, de la communauté des moines esséniens. Déjà passionnant aux points de vue historique et archéologique, cet ouvrage l'est encore plus pour des catholiques canadiens-français. De nombreuses et très belles photos illustrent et ornent ce petit volume, qui peut intéresser un vaste public.

Béatrice CLÉMENT.

Boucherville, Qué.

Réginald GARRIGOU-LAGRANGE, O. P.: *L'Union du prêtre avec le Christ, prêtre et victime*. *Cours de théologie spirituelle pour les prêtres*. Traduction faite du latin par Dom Émile Bertaud, O. S. B., et revue par l'A. — Montréal (5375, av. Notre-Dame-de-Grâce), Editions du Lévrier, 1956, 319 pp., 19,5 cm. Prix: \$3.75.

APRÈS avoir posé le fondement dogmatique du sacerdoce, celui du Christ et celui du prêtre, l'A. étudie la vie intime du prêtre et son activité, surtout celle de prédicateur et de directeur d'âmes. Ce cours veut rappeler la parole: « Cherchez d'abord le royaume de Dieu », mettre en garde contre le messianisme temporel du prêtre, du prêtre de nourritures terrestres (tentation toujours actuelle), montrer avant tout le Christ et le prêtre chargés de la mission de manifester l'amour de Dieu aux hommes. L'A. a su mettre en valeur certains points de la doctrine catholique sur le sacerdoce. Dans les questions controversées, il situe rapidement le problème, fait son option parmi les opinions libres entre catholiques et propose ses raisons, en se tenant à l'essentiel, sans commenter les opinions secondaires, si intéressantes soient-elles. Les considérations théoriques aboutissent à des conseils parénétiques en vue d'une authentique vie sacerdotale, voire à d'humbles moyens pratiques d'arriver à une prédication fructueuse. Ce n'est pas un livre brillant, mais solide: livre de professeur. Clair, parfois un peu sec, concis, il développe à peine un schéma bien structuré; précis, il ne présente que des concepts logiques bien cernés; limpide, il vient des sources, Bible et dogme; mesuré, il demeure près des distinctions de la philosophie et de la théologie scolastiques. C'est aussi et surtout un livre d'apôtre, qui invite à la prière et à l'action, qui éclaire l'esprit et réchauffe le cœur.

Fernand BÉDARD.

Collège Sainte-Marie,
Montréal.

Abbé Henry DUMÉRY: *Le Problème de Dieu en philosophie de la religion*. Coll. « Textes et études philosophiques ». — Bruges (22, Quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1956, 143 pp., 18,5 cm.

Abbé Henry DUMÉRY: *La foi n'est pas un cri. — Regards sur la philosophie contemporaine*. — Tournai, Casterman, 1957, 1956, 188, 259 pp., 21 cm. Prix: 75, 84 fr. b.

LA MISE À L'INDEX (juin dernier) des deux premiers ouvrages, en même temps que de deux autres du même auteur, *Critique et Religion* et *Philosophie de la religion* (2 vol.), nous dispense de les commenter. Malgré une volonté expresse de repousser les erreurs du modernisme, l'A. n'a su éviter ni les faux principes, ni les équivoques verbales qu'il a trouvés dans

une familiarité trop sympathique avec des penseurs, idéalistes et phénoménologues surtout, dont les systèmes et les formules ne peuvent traduire le dogme révélé. Ce n'est pas sans péril que, dans l'étude du problème de Dieu, on néglige saint Thomas et sa thèse de l'analogie de l'être: on a beau affirmer Dieu transcendant, on ne réussit à le voir que comme une projection des aspirations dites infinies de l'esprit créé. Que devient alors la certitude objective de la révélation divine, de la foi, voire de la résurrection de Jésus? Pour plus de détails, on lira le long article que le P. Georges Dejaifve, S. J., consacre, avec beaucoup de ménagement d'ailleurs, à *La foi n'est pas un cri*, dans la *Nouvelle Revue théologique* (mai 1958). Avec autorité, l'*Osservatore Romano* (21 juin) déclare que, dans les ouvrages de l'abbé Duméry, « la foi et les dogmes sont totalement vidés... de leur substance vive et profonde », et que « d'autres écrits du même auteur ne sont pas indemnes... des mêmes déviations doctrinales ». Cette censure s'applique, bien que très légèrement, aux *Regards sur la philosophie contemporaine*, recueil d'articles publiés d'abord dans divers journaux catholiques. Deux défauts semblent expliquer les erreurs de l'A.: souci excessif d'accueil et d'adaptation (p. 242), attachement inconscient à ce qu'il combat (251). Dommage; car ce recueil contient des pages splendides: critiques pénétrantes, éloges vigoureux d'ouvrages et d'auteurs qui, depuis vingt ans, s'imposent à l'attention des philosophes et des théologiens. Qu'il s'agisse de l'histoire et des problèmes qu'elle soulève (conception du temps), de la philosophie chrétienne et des richesses de sa pensée (la meilleure partie du recueil), de l'existentialisme et de la phénoménologie, des rapports entre philosophie et religion, l'A. porte, sur les livres et les écrivains qui abordent ces sujets, des jugements clairs, élégamment exprimés, justes le plus souvent, sauf lorsque ses propres théories débordent celles qu'il commente, et c'est là que réside le danger pour le lecteur non averti.

Joseph D'ANJOU.

Pierre TEILHARD DE CHARDIN, S. J.: *Nouvelles Lettres de voyage, 1939-1955*. Recueillies et présentées par Claude Aragonnès. — Paris (61, rue des Saints-Pères), Bernard Grasset, 1957, 195 pp., 19 cm. Prix: 690 fr.

AVEC ce nouveau recueil, faisant suite aux *Lettres de voyage* (voir *Relations*, juin 1957, p. 168), il ne faudrait pas croire que nous avons toute la correspondance du P. Teilhard, ni même la plus grande partie de ses lettres. Celles qu'on offre ici sont publiées avec la permission des ayants droit, parents ou amis. Elles viennent des quatre coins du monde: des États-Unis, de l'Afrique du Sud, de la Chine surtout, où le Père fut bloqué par la guerre de 1940. Elles révèlent un esprit d'une insatiable curiosité, un prêtre attentif aux âmes, un savant sensible aux formes et aux couleurs. Malgré tous les déplacements, la vie du P. Teilhard est d'une extraordinaire unité, orientée scientifiquement sur une vision particulière du monde et spirituellement sur la plus grande gloire de Dieu, selon la devise de l'ordre auquel il appartient. Ici et là des aveux montrent clairement que des livres comme *le Phénomène humain* sont autre chose que de l'« Hyperphysique ». Retenons cette phrase tirée d'une lettre écrite de Rome: « Présentement, c'est bien ici que se trouve le pôle christique de la terre; c'est bien ici, veux-je dire, que passe l'axe ascensionnel de l'humanisation. » C'est, dans le plus pur style teilhardien (le qualificatif existe maintenant), qu'il appelle son jargon, le fond de sa pensée.

Luigi D'APOLLONIA.

Samuel BAILLARGEON, C. SS. R.: *Littérature canadienne-française*. — Montréal (25 est, rue Saint-Jacques), Editions Fides, 1957, x-460 pp., 23 cm. Prix: \$6.

DEPUIS LONGTEMPS, on attendait un pareil ouvrage: les réactions multiples qu'il a suscitées en sont la preuve. Notons d'abord l'aspect imposant et agréable du volume. L'A. divise sa matière en deux parties: formation du type canadien-français et histoire de la littérature canadienne-française. Ainsi notre production littéraire ne se sépare pas de notre évolution historique; la leçon des faits est trop évidente: il faut louer l'A. de l'avoir soulignée. Dans l'étude de nos écrivains, il suit une méthode pédagogique: d'un trait vigoureux, il fixe son personnage; un résumé de la vie encadre un portrait, que l'ébauche du caractère vient animer; l'énumération des œuvres se termine

L'EAU QUI PENSE A VOTRE FOIE

CÉLESTINS



Huit adultes sur dix ont un foie fatigué, encombré, donc déficient. Va-t-il falloir comme tant d'autres vous astreindre à un régime "triste"?

RAREMENT nécessaire, si vous prenez la régulière précaution et si agréable de votre VICHY CÉLESTINS quotidien.

Son action bien connue et ses propriétés diurétiques contribuent à stimuler les multiples fonctions du foie et des reins et exercent un effet des plus salutaires sur le système digestif en général. Demandez l'avis de votre médecin.

Pour être "bien",
buvez **Vichy!**
CÉLESTINS

EAU MINÉRALE NATURELLE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

RECOMMANDÉE PAR LE CORPS MÉDICAL DANS LE MONDE ENTIER

Méfiez-vous des imitations!!!

Exigez « CÉLESTINS »

Importateurs: HERDT & CHARTON INC., Montréal

ensuite par une analyse d'ensemble; enfin, un texte commenté illustre le genre de l'écrivain, qu'on peut approfondir en consultant les ouvrages cités. Pour ce travail bien fait, qui exigeait force lectures et audace dans le jugement, l'A. mérite de sincères éloges. Avec raison, on a reproché à l'A. la faiblesse de son style. L'omission de certains noms et de certains ouvrages atteint autant les morts que les vivants. Des jugements manquent parfois de nuances, et des qualités artistiques sont attribuées souvent à des plumes revêches. En somme, ouvrage imparfait, auquel tout professeur intelligent ajoutera la marque de son goût personnel, mais dont il ne pourra se passer. Pour faire suite aux critiques provoquées par le livre, ajoutons ceci: rares sont les étudiants qui s'attachent à l'étude de nos auteurs. Pourtant, un manuel de littérature canadienne ne sera possible qu'après l'analyse sérieuse de chaque écrivain et la critique approfondie de ses œuvres. Ces travaux ne sont-ils pas tout désignés pour nos licenciés? A nos facultés de lettres de les guider dans cette voie.

Paul-Émile RACICOT.

Maison Bellarmin.

Bertrand VAC: *Saint-Pépin, P. Q. Roman.* — Montréal (40, rue Molière), Cercle du Livre de France, 1955, 272 pp., 20,5 cm.

MALGRÉ trois prix littéraires, l'A. n'a guère enrichi notre littérature. Il a cherché sa voie dans le roman conventionnel des intrigues amoureuses, puis policières. Cette fois, il tente la caricature de nos mœurs politiques et villageoises. La formule lui sied davantage. En effet, le récit se révèle piquant, humoristique, cruel et pénétrant. Évidemment, la charge est grossière et l'expression polissonne; les aventures tournent trop facilement à la grivoiserie. Le manque de sérénité dans l'humour rend l'histoire moins vraisemblable, les traits de psychologie populaire perdent de leur finesse, et l'A. lui-même se ravale au rang de ses personnages. Il faut avouer que Vac a écrit là son meilleur récit. Sa verve est abondante et drue; les incidents se bousculent et se bouclent avec entrain; le dialogue est vert, l'intrigue, haletante, les personnages typiques, bien grouillants. Dommage que cette profusion d'humour provienne de la bile plus que de l'esprit.

Paul-Émile RACICOT.

Maison Bellarmin.

Jacqueline DUPUY: *Le Sabre d'Arlequin. Roman.* — Montréal (1251, rue Saint-Denis), Paul Péladeau éditeur, 1956, 313 pp., 19,5 cm.

CHARMANT roman, plein de jeunesse. Mais de cette jeunesse moderne où couve toujours, semble-t-il, quelque destinée tragique. En fait, c'est bien de théâtre qu'il s'agit dans ce livre. L'A. fait revivre, sous forme romancée, son expérience d'un milieu de jeunes enthousiastes du théâtre, les Compagnons de Saint-Laurent. Évocation de l'emballement de jeunes pour une formule communautaire de théâtre fondé sur un généreux « idéal collectif ». L'expérience ne dure pas longtemps d'ailleurs au contact des duretés de la vie et, surtout, sous le choc des passions humaines, latentes et insoupçonnées hier, que révèle

brutalement aujourd'hui la trop grande intimité des rencontres. Comme un beau nuage de fin d'orage, le rêve s'effiloche au-dessus des toits. Mais, hélas! il y a eu orage, avec ses dégâts... L'A., malgré sa jeunesse, sait conduire un récit avec vraisemblance, ordinairement, et intérêt progressif. Style alerte et bien adapté. Langue étonnamment précise et juste, sans trop de bavures. Même la psychologie des personnages satisfait, dans l'ensemble. Un peu courte, sans doute, mais de bonne qualité. Je me permets, toutefois, de chicaner l'A. pour la fin malheureuse de son pauvre Bob et, partant, du récit qui devient presque, alors, du mauvais mélo. Cela ne détruit pas, cependant, la valeur du roman.

Georges-Henri D'AUTEUIL.

Abel MOREAU: *Le Fils de l'aurore. Roman.* — Paris (13, Quai de Conti), Fernand Aubier, 1955, 207 pp., 19 cm. Prix: 450 fr.

SORTE de « vie en diagonale », comme les romans de Mauriac, ce bref récit ramasse en deux cents pages les quatre étapes d'une longue vie. « L'heure de l'homme », c'est l'analyse de l'amour coupable auquel cèdent peu à peu l'abbé Jérôme Salvat, ancien Trappiste, et Jeanne Calvet, sa paroissienne. « L'heure des saints », c'est, par rétrospective, le journal où le Trappiste, alors le P. Antoine, raconte sa première ferveur, son rôle de maître des novices et la tentation du ministère qui l'arrache à sa Trappe. « L'heure de Satan », c'est l'étape scandaleuse: l'abbé Salvat, « fils de l'aurore tombé du ciel » (*Isaïe*, XIV, 12), épouse civilement Jeanne Calvet, brave ses paroissiens en vivant parmi eux et insulte dans un journal maçonnique les dogmes et l'Église. « L'heure de Dieu », c'est la mort de Jeanne, repentie, puis celle de Jean, le fils aîné, tué à la guerre, enfin l'entrée au couvent d'Isabelle, la dernière enfant. Après quoi, Jérôme Salvat, âgé de soixante ans, rentre à la Trappe, y vit comme frère convers pendant dix ans, puis redevient le P. Antoine et meurt bientôt dans l'extase de la paix. On imagine ce qu'un tel sujet aurait inspiré à Bernanos ou au Daniel-Rops de *Mort, où est la victoire?* Ici, une sévère économie de moyens condense l'étude psychologique d'un drame religieux, une peinture précise et chaude de la vie monacale, le récit d'une tentation classique, d'une chute et d'un repentir. Forte et sans réticence, la pensée ne s'encanaille jamais; un style d'une correction parfaite, alliant réalisme et poésie, relève tout sans rien taire. Et, reliant l'ensemble par un fil délicat, une dévotion profonde à la Vierge. Thème adulte, traité en adulte pour des chrétiens adultes. L'émotion qu'en tire l'A. est de haute qualité.

Joseph D'ANJOU.

Maurice ZERMATTEN: *La Montagne sans étoiles. Roman.* — Bruges (22, Quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1956, 242 pp., 20 cm. Prix: 69 fr. b.

DEUX VILLAGES ennemis, Albinen et Sasseneyres; une église commune à mi-chemin. Une avalanche a détruit l'église. Le curé Fornare, qui avait prédit le malheur, projette de reconstruire le temple ailleurs, plus près d'Albinen. Sasseneyres se révolte: jusqu'au remplacement du curé, le village se suffira à lui-même. Superstitieux et dominés par la forte personnalité du maire Tridondane, les gens acceptent et les parodies

LAVALLEE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Hector Lavallée, C. A.
Roger Lyonnais, C. A.
Jean Lussier, C. A.
Jacques Desmarais, C. A.
Émile Fortin, C. A.
David Crockett, C. A.

Romain Bédard, C. A.
Lionel Gascon, C. A.
Paul-L. Noisieux, C. A.
René Sénécal, C. A.
Maurice Saint-Louis, C. A.
Guy Préfontaine, C. A.

Marcel Demers, C. A.

Émile Fortin, C. A. — *Syndic licencié — Liquidateur*

10 est, rue SAINT-JACQUES
MONTRÉAL — Tél.: UN. 1-6325

TROIS-RIVIERES
SHERBROOKE

du dimanche, présidées par la vieille Adèle, presque sorcière, et les rusés discours du maire. Mais l'excommunication s'abat sur le village: Adèle se pend, et Tridondane est lynché par les villageois soulevés; blessé, il n'aura pas tout perdu: un nouveau curé arrive, apportant paix et charité chrétienne. Avec lucidité, l'A. vise un clergé plus occupé des biens matériels que des âmes. Le village s'est révolté pour sauvegarder la vérité du prêtre. La paix refléurit dès qu'un vrai vicaire du Christ, humble et pauvre, vient servir les siens. Tridondane, figure remarquable, s'égare dans une religion qu'il veut ramener à une initiative personnelle, en réaction contre l'autorité hiérarchique. L'A., sans prendre position, laisse au lecteur le soin de discerner les erreurs de Tridondane. Adèle, par contre, mi-folle, mi-sainte, reconnaît le mystère du sacerdoce: « Les malheureux prêtres restent des hommes avec tout le poids des misères des hommes. Pourtant, le Christ accepte de venir quand ils l'appellent, il accepte d'être le Christ entre leurs doigts. » Dans ce beau récit, les adultes goûteront le charme incontestable du style et retiendront les vérités que l'A. leur transmet.

Lucile BÉLANGER.

Bibliothèque Saint-Jean-Baptiste,
Montréal.

Louis DE WOHL: **Mars ne veut pas la guerre.** Roman. — Traduit de l'américain par l'abbé Marcel Grandclaudon. — Mulhouse (Porte du Miroir), Editions Salvator, 1955, 283 pp., 19 cm. Prix: 540 fr.

DE TOUT TEMPS, les hommes ont été séduits par le merveilleux. Notre époque est fascinée par les découvertes de la science. Cet ouvrage répond au désir que chacun porte en soi de pénétrer le mystère. Avec un rare bonheur, l'A. nous amène à la découverte de la planète Mars. Et certains passages sont d'un tel réalisme que nous avons l'impression de faire nous-mêmes partie de l'excursion. Fiction sans doute; un jour, peut-être, réalité; qui saurait le dire? L'ouvrage s'achève dans une apothéose qui rappelle l'honneur et le rôle de l'homme racheté: empêcher les créatures d'autres planètes de succomber à la tentation du Serpent et leur éviter les suites néfastes de la faute. Livre magnifique qui a le mérite d'initier aux questions scientifiques, sans dérouter le profane, et qui associe le divertissement à la réflexion.

Françoise-P. TRUDEL.

Outremont, Qué.

Alba DE CÉSPEDES: **Avant et Après.** Roman. Traduit de l'italien par Juliette Bertrand. Coll. « Méditerranée ». — Paris (27, rue Jacob), Éditions du Seuil, 1955, 204 pp., 18.5 cm. Prix: 500 fr.

ÉTUDE psychologique remarquablement lucide du caractère d'une femme de notre temps, qui s'affranchit d'un coup de sa vie passée, vécue en surface et ceinturée d'ornières sociales. Au milieu de huit personnages bien dessinés, l'héroïne évolue à l'aise, son drame consiste dans le passage d'un monde à un autre: *Avant*, c'est la soumission aveugle à des conventions mondaines n'ayant d'autre fin qu'elles-mêmes et capables néanmoins de se substituer à la réalité des sentiments (p. 141); *Après*, c'est l'entrée « dans un monde qui, chaque jour, (paraît) s'élargir de manière angoissante, devenir plus difficile à conquérir, plus difficile à exprimer » (160). Situé à Rome, le récit rejoint l'universel et ne laissera aucune femme indifférente, rappelant aux unes les mêmes exaltations et les mêmes luttes, éveillant chez les autres le désir d'une délivrance intérieure. La phrase est courte, pleine, incisive parfois, avec des traits fulgurants de vérité: « nous ne sommes contents de bien réussir qu'en raison de ceux qui doutent de nous » (139). Malgré son accent de sincérité, le roman ne satisfait pas; on n'arrive pas à en fonder le message. Cet affranchissement de la matière, ce goût et cet art de jouer avec les idées, pourquoi s'y mêle-t-il tant d'angoisse, puisque l'héroïne ne trahit personne? Peut-être parce qu'elle se trahit elle-même en refusant, avec l'A., de pénétrer au delà du décor, dans le surnaturel. A cette femme tourmentée, qui reste vraie bien qu'elle manque de la vraie féminité, on souhaite Dieu: le drame de cette prise de conscience d'où la conscience elle-même est absente, Dieu seul pourrait le dénouer.

Paule DAVELUY.

Cartierville, Qué.

AOÛT 1958



CIGARETTES
EXPORT "A"
à bout filtre

Offrez à votre épouse
ce qu'il y a de mieux

Bleau & Rousseau inc.

3852 ST-DENIS: VI.5-8433
5014 ouest SHERBROOKE: DE.4482

...fourrure de qualité... à un juste prix!

Tél. : RE. 7-3651



SPÉCIALITÉ :
Construction d'édifices religieux

COLLÈGES
COUVENTS
SÉMINAIRES
HÔPITAUX, etc.

6900, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal

TOUS
LES
ACCESSOIRES
ELECTRIQUES
(Strictement en gros)



BEN BÉLAND, prés.
JEAN BÉLAND, Ing. P., sec.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal
CR. 4-2465*

Pour vanter un beau jour,
attends sa fin

... mais pour vanter les mérites du chauffage par rayonnement, vous n'avez qu'à visiter notre édifice pourvu de ce prodigieux système. Nous ne disons pas que c'est le mode de chauffage le plus moderne, le plus hygiénique, le plus économique, nous faisons mieux: nous vous en offrons la preuve! (Demandez notre brochure explicative.)

Techniciens et ouvriers spécialisés
en chauffage-plomberie
alliant la théorie à la pratique



Victor 9-4107
360 EST, RUE RACHEL, MONTRÉAL

REVUE DES REVUES

La Civiltà Cattolica (Via di Porta Pinciana, 1, Roma, 130) « Un nuovo laicismo? » — « Morale e Prevenzione degli Incidenti Stradali », par L. Azzolini, S. J., 5 avril.

Réponse à l'allégation de l'hebdomadaire *Il Mundo* selon lequel le Pape, dans un récent discours, aurait formulé un nouveau laïcisme. — Nécessité d'une éducation morale pour les usagers de la route, surtout les automobilistes.

Estudios (Callao 542, Buenos Aires), « La libertad religiosa y las adopciones mixtas », par G. L. Bidart Campos, mars.

Étude sur le respect de la foi de l'enfant dans les cas d'adoption.

Social Order (3908 Westminster Place, St. Louis 8, Mo.), « Duties to Underdeveloped Countries », an international symposium, mai.

Numéro spécial sur les devoirs des pays riches à l'égard des pays pauvres. Le P. Janssen, S. J., de Hollande, expose le thème général, que commentent une dizaine d'écrivains venant de différents pays.

The Ave Maria (2400 N. Eddy Road, Notre Dame, Indiana), « The Church in Canada », par Douglas J. Roche, 26 avril.

Quelques notes sur la situation de l'Église catholique au Canada. Conclusion de l'A.: « Today, the state of the Catholic Church in Canada is of eminent and international importance. »

Theology Digest (1015, Central Str., Kansas City 5, Mo.), « A Theology of Sunday Rest », par F. X. Pettirsch, Spring 1958.

Le problème du repos dominical n'en est pas un seulement de casuistique, il comporte beaucoup d'applications pastorales. Le repos dominical doit avoir un sens positif dans la vie chrétienne; il ne doit pas être seulement la cessation des travaux corporels, mais aussi la libération de l'esprit dans et pour le service de Dieu.

L'Ami du Clergé (2-4, rue Claude-Gillot, Langres, H.-M., France) « Le repos dominical », par Ph. Delhay, 10 et 17 avril.

Longue étude sur la manière de sanctifier le Jour du Seigneur, avec conclusions théoriques et pratiques.

The Catholic World (180 Varick St., New York 14), « Should I Join a Union? » par H. Johnston, mai.

Y a-t-il obligation pour un ouvrier de faire partie d'une union ouvrière? Que faire si l'ouvrier lui-même n'est pas convaincu de l'utilité de l'union, ou s'il y est hostile?

America (329 W. 108th St., New York 25), « Catholics and Censorship », par John Cogley, 26 avril.

Prenant comme point de départ l'ouvrage du P. Gardiner, S. J., l'auteur expose ici sa propre conception de l'attitude à tenir par les catholiques à l'égard de la censure.

Épargnez
tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE
D'ASSURANCE
SUR LA VIE

Siège social : Montréal

YOGOURT DELISLE

LE PLUS SAIN DES LAITAGES FRAIS

« L'homme ne meurt, il se tue », dit-on. Il est exact que les résidus de la nutrition produisent dans l'intestin des toxines qui empoisonnent lentement, continuellement.

Un pot de Yogourt Delisle, pris chaque jour comme dessert, est souverain pour détruire les mauvais microbes de l'intestin et donner plus de résistance à l'organisme.

Se consomme nature ou sucré. S'harmonise bien avec les fruits frais.

Pour livraison à votre domicile, veuillez appeler:

J. DELISLE

5275, RUE BERRI Tél.: CR. 4-0434

L'épargne

Solution à plusieurs problèmes

- INDIVIDUELS • FAMILIAUX • SOCIAUX
- NATIONAUX

C'est l'épargne qui vous permet de payer le premier versement sur votre maison, l'hypothèque ou l'instruction des enfants.

C'est l'épargne qui vous assure une pension supplémentaire.

Sans obligation de votre part un de nos représentants vous fournira tous les renseignements nécessaires.

DEVENEZ MEMBRE DE :

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE

1344 est, rue Sherbrooke — MONTRÉAL
LA. 1-3698

AUTOMOBILISTES et responsabilité morale

par le P. Jules PAQUIN, S. J.

Le directeur d'une Maison de retraites fermées nous écrivait au début de juin : « Votre Maison, qui a pris la belle initiative des tirés-à-part de certains de ses articles, a-t-elle fait imprimer dans cette catégorie l'article du P. Jules Paquin, paru dans « Relations », **Automobilistes et responsabilité morale**? Nous ferions une première commande de 200 exemplaires pour nos retraitants. »

Le tiré-à-part de l'article du P. Paquin est maintenant en vente. Cet article, qui a attiré l'attention, est d'une très grande actualité, car il étudie le grave problème des accidents de la route. C'est un texte à lire et à répandre.

\$0.05 l'exemplaire, \$0.50 la douzaine, \$3.50 le cent. Port en plus.

LES ÉDITIONS BELLARMIN
8100, boulevard Saint-Laurent

Montréal-11. Tél. : DUpont 7-2541

huile à chauffage



brûleurs à l'huile



charbon



**MONGEAU
& ROBERT** CIE
LTÉE

1600 EST, RUE MARIE-ANNE — MONTRÉAL
LAfontaine 1-2131

BROCHURES

DE L'INSTITUT SOCIAL POPULAIRE

- | | |
|---|--|
| <p>N° 450. — La Promotion ouvrière, par le Comité théologique de Lyon. 32 pages. \$0.20</p> <p>N° 451. — Le rôle social des bibliothèques publiques, par le P. Edmond Desrochers, S. J. 32 pages. \$0.20</p> <p>N° 454. — L'Église et le syndicalisme, par le P. Jean-Marie Laureys, S. J. 32 pages. \$0.20</p> <p>N° 457. — Qu'est-ce que la sécurité sociale?, par le P. Richard Arès, S. J. 32 pages. \$0.20</p> <p>N° 458. — Le rôle de l'Église dans les problèmes sociaux, par M. l'abbé Maurice Orban. 32 pages. \$0.20</p> <p>N° 459. — Plans d'étude sur la famille, par M^e Marcel Côté, notaire. 32 pages. \$0.20</p> <p>N° 463. — Capitalisme, syndicalisme et organisation professionnelle, par le P. Richard Arès, S. J. 32 pages. \$0.20</p> <p>N° 464. — Grève et morale. I. — La grève et la loi morale (Comité théologique de Lyon). II. — La grève devant la morale (Documentation catholique). III. — Grève illégale... licite? (R. P. Moïse Roy, S. S. S.) 32 pages. \$0.20</p> <p>N° 465. — Problèmes d'étudiants à l'Université. I. — Le problème social et l'Université (Jacques-Yvan Morin). II. — Les conditions financières des étudiants à l'Université de Montréal (Luc Cossette et Claude Bélanger). 32 pages. \$0.20</p> <p>N°s 466-467. — La Terre qui sauve, par le P. Alexandre Dugré, S. J. 64 pages. \$0.35</p> <p>N° 469. — La Paroisse urbaine, par le P. Wilfrid Gariépy, S. J. 32 pages. \$0.20</p> | <p>N° 470. — Le Mouvement ouvrier, par Renzo Battistella. 32 pages. \$0.25</p> <p>N° 472. — L'Intolérance cléricale, par le P. Pierre Charles, S. J. 32 pages. \$0.25</p> <p>N° 473. — Les effets de la grande ville sur la vie religieuse, par Joseph Folliet. 32 pages. \$0.25</p> <p>N° 474. — Positions du français au Canada, par le P. Richard Arès, S. J. (D'après le recensement de 1951). 64 pages. \$0.25</p> <p>N° 479. — Tolérance raciale et religieuse, par le P. Luigi d'Apollonia. 32 pages. \$0.25</p> <p>N° 481. — La doctrine de l'Église sur les migrations, d'après les documents officiels du Magistère. (Textes recueillis et classés par S. Exc. Mgr Gérard-Marie Codette.) 32 pages. \$0.25</p> <p>N° 482. — Le Canada français face à l'immigration, par M. Jean-Marc Léger. 32 pages. \$0.25</p> <p>N° 483. — Pie XII et l'ordre politique, par le P. Richard Arès, S. J. 32 pages. \$0.25</p> <p>N° 485. — Radio-Télévision et vie française. I. — La télévision et la culture au Canada français (M. André Laurendeau). II. — Radio-télévision et population franco-canadienne (Le Conseil de la Vie française). 32 pages. \$0.25</p> <p>N° 486. — Qualités qu'exige l'enseignement de la doctrine sociale de l'Église, par M. Bertrand Rioux. 32 pages. \$0.25</p> <p>N° 487. — L'Évolution de la mentalité sociale au Québec depuis 1931, par le P. Jacques Cousineau, S. J. 32 pages. \$0.25</p> |
|---|--|

Les frais de port sont à la charge des clients

LES ÉDITIONS BELLARMIN
8100, boulevard Saint-Laurent
Montréal-11 — DUPONT 7-2541

